UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES VIOLENCES SEXUELLES SUBIES CHEZ LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE ATHLÈTE DE CINQ ÉTABLISSEMENTS COLLÉGIAUX DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SEXOLOGIE

PAR

CAMILLE DESROCHERS LAFLAMME

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je souhaite avant tout remercier ma directrice, Manon Bergeron. Merci d'avoir accueilli l'idée de mon projet de mémoire dès notre première rencontre. Ton encadrement au cours des deux dernières années aura été plus que formateur et j'en suis très reconnaissante. Merci pour les encouragements, le soutien ainsi que les nombreuses opportunités offertes. En plus, il m'importe de remercier la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur pour les bourses octroyées lors de mon parcours à la maîtrise.

Sur une note plus personnelle, un immense merci à ma mère Chantal, qui m'a toujours soutenue et appuyée tout au long de mes études. Merci d'avoir été présente autant dans les moments plus difficiles que lors des célébrations. Je désire aussi remercier du fond du cœur ma famille, Patrice, Mathieu, Sandrinne et Sandrine, de m'avoir poussé à poursuivre mes objectifs tout au long de ma maîtrise.

Je souhaite aussi remercier ma précieuse amie Anne-Claudie Beaulieu. Toujours aussi inspirante, ton aide et ton support m'ont été essentiels, en présentiel comme en Zoom. Merci pour les échanges passionnants et les multiples commentaires constructifs. Enfin, je remercie mes collègues et amies que j'ai eu la chance de côtoyer tout au long de mon parcours : Laurianne Massé, Alex Côté Asselin et Lyanna Després. Merci pour vos précieux conseils lors de nos fameux Zooms du lundi. En dehors de mes collègues en sexologie, merci à Josiane d'avoir été présente tout au long de mon parcours et m'avoir encouragée dans chacune de mes décisions. Les sessions d'études ou de courses auront toujours été plus que productives. Enfin, merci à mes bonnes amies Gabrielle et Murielle, Héloïse, Jeanne et Audrey d'avoir été présentes depuis de nombreuses années

et de m'avoir encouragée dans mes multiples projets, du cégep jusqu'à la réussite de cette maîtrise

Pour terminer, un merci à mon fidèle colocataire Simon, de m'avoir encouragé et aidé tout au long de ce long parcours universitaire. Ton intérêt et ton assiduité à poursuivre et réussir ta maîtrise m'auront grandement motivée à terminer la mienne.

TABLE DES MATIÈRES

LIS	TE DES TABLEAUX	.vi		
RÉS	SUMÉ	vii		
INT	RODUCTION	1		
CH	APITRE I PROBLÉMATIQUE	3		
1.1	La définition de la violence sexuelle	4		
1.2	Les violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur	5		
1.3	Les violences sexuelles en milieu sportif	6		
1.4	-			
1.5	Le dispositif législatif en milieu d'enseignement supérieur et en milieu sporti 10	f		
CH	APITRE II ÉTAT DES CONNAISSANCES	. 12		
2.1 con	L'ampleur des violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur et en texte sportif	. 13		
	2.1.1 Études sur la VS subie en milieu d'enseignement supérieur, avec des échantillons d'étudiant.es	. 14 kte		
2.2	Les facteurs de risque pour la population étudiante athlète	. 16		
	 2.2.1 Les facteurs de risque individuels	. 19 . 20		

2.3	Les caractéristiques des individus ayant commis les gestes de violence se 23	xuelle	
2.4	Les contextes de violence sexuelle	26	
2.5	Le dévoilement ou la dénonciation à l'institution	28	
2.6	Les témoins et les personnes confidentes de violence sexuelle	29	
2.7	Synthèse de l'état des connaissances	31	
СН	APITRE III CADRE THÉORIQUE	33	
3.1	Une conception féministe des violences sexuelles	33	
3.2 dén	Définition du concept la dénonciation et du signalement et de de la nonciation	36	
3.3	Clarification du terme « milieu collégial » dans VSMC	36	
3.4	Les rapports de pouvoir en milieu d'enseignement supérieur et sportif	37	
3.5	La question de recherche et les objectifs	38	
3.6	La pertinence de la présente étude	38	
СН	APITRE IV MÉTHODOLOGIE	41	
4.1	L'enquête PIECES comme source de données	41	
4.2	La collecte de données de PIECES	42	
4.3	Les critères d'inclusion pour l'échantillon de la présente étude	43	
4.4	Le questionnaire en ligne comme instrument de mesure	43	
4.5	Les considérations éthiques	46	
4.6	Le portrait sociodémographique de l'échantillon actuel	47	
СН	APITRE V ARTICLE	49	
5.1	Problématique	51	
5.2	État des connaissances	51	
5.3	Objectifs de l'étude5		
5.4	Méthodologie	58	
	5.4.1 Le questionnaire en ligne comme instrument de collecte		
	 5.4.2 Victimisation sexuelle en milieu collégial (α = 0,86). 5.4.3 Signalement et dénonciation. 		
	2.7.3 Dignatement of denomeration	01	

	5.4.4 5.4.5	Être témoin ou confident.e. Analyses effectuées	
5.5	Résul	tats	62
	5.5.2	Des situations nombreuses de VSMC chez les étudiant.es athlètes, age pour les personnes s'identifiant comme femmes	62
	5.5.3 5.5.4 5.5.5	Caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC Les contextes des évènements de VSMC La dénonciation ou le signalement à l'établissement collégial Être témoin ou recevoir des confidences	65 66
5.6	Discu	ssion	67
5.7	Contr	ibutions et limites de la présente étude	73
Réf	érences .		75
CO	NCLUS	ION	81
AN	NEXE A	A Certificat d'éthique de PIECE	83
AN	NEXE I	3 Certificat d'éthique	85
RÉI	FÉREN(CES	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
4.1	Profil sociodémographique de l'échantillon, selon le genre (n = 218)	48
5.1	Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon, selon le genre	59
5.2	Pourcentage d'étudiant.es athlètes ayant rapporté des évènements de VSMC par forme, selon le genre	63
5.3	Caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC, selon le genre	66

RÉSUMÉ

Le présent mémoire aborde de manière spécifique les violences sexuelles (VS) commises envers les étudiant.es athlètes évoluant dans cinq établissements d'enseignement collégiaux du Québec. La VS est comprise dans un continuum de manifestations possibles, incluant le harcèlement sexuel, la coercition sexuelle et les comportements sexuels non désirés (dont l'agression sexuelle). Au Canada et ailleurs, certaines études récentes révèlent l'ampleur des VS en milieu d'enseignement supérieur, et d'autres en milieu sportif. Ces deux environnements sont traversés par des rapports sociaux de genre et des rapports hiérarchiques. Or, les recherches ne permettent pas de documenter spécifiquement l'ampleur et les caractéristiques des VS en milieu collégial (VSMC) chez la communauté étudiante athlète. Les étudiant.es athlètes sont des étudiant.es qui conjuguent leurs études et la pratique d'un sport à titre d'athlète officiel représentant leur établissement d'enseignement supérieur. Les objectifs de cette étude sont d'estimer l'ampleur des étudiant.es athlètes ayant subi de la VSMC, de décrire les contextes et caractéristiques des situations subies puis de documenter les différences entre les genres. Les données sont extraites de la banque de données du Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité mené dans cinq cégeps au Québec en 2019 (sous la direction de Manon Bergeron). L'échantillon regroupe des étudiant es athlètes (n = 218). Les résultats révèlent que depuis leur arrivée au cégep, 39,9 % des étudiant.es athlètes ont subi des gestes de VSMC commis par un individu affilié à la même institution. Les femmes (45,5 %) sont significativement plus nombreuses à avoir subi des VSMC que les hommes (28,8 %) et près de deux fois plus nombreuses à avoir du subi du harcèlement sexuel (42,1 % vs 21,9 %). En plus de contribuer à établir un portrait des VSMC chez cette population, les résultats argumentent en faveur de mesures de prévention, de soutien et d'accompagnement auprès des étudiant es athlètes qui soient adaptées à leur réalité.

Mots clés : Violences sexuelles, harcèlement sexuel, étudiant.e athlète, milieu collégial, milieu sportif

INTRODUCTION

Lors des dernières années, les violences sexuelles (VS) ont attiré l'attention à plusieurs reprises dans l'espace médiatique. En 2017, une première vague de dénonciations des VS nommée #MeToo a pris une grande ampleur médiatique aux États-Unis et au Canada. À l'été 2020, une seconde vague de dénonciations a été observée au Québec, particulièrement dans le milieu artistique et culturel, permettant une fois de plus de mettre en lumière l'ampleur de ce phénomène existant. Ces différents évènements, ainsi que bien d'autres, ont permis de mettre de l'avant l'importance de documenter l'ampleur des VS dans différents milieux, tels que le milieu de l'enseignement supérieur et le milieu sportif.

Au Canada comme ailleurs à l'international, la problématique des VS en milieu d'enseignement supérieur est maintenant reconnue grâce à plusieurs recherches dans le domaine. En France, il y a eu l'enquête *Violences et rapports de genre* réalisée par l'Institut national d'études démographiques, qui comprend un volet pour les VS dans le cadre des études supérieures (Lebulge *et al.*, 2020). Une autre enquête importante est celle de Statistique Canada portant sur les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes (Burczycka, 2020). Au Québec, les résultats de l'*Enquête Sexualité*, *Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire* ont rapporté que 36,2 % des étudiant es universitaires ont subi au moins un évènement de VS commis par une autre personne affiliée à la même institution, et ce, depuis leur arrivée à l'université (Bergeron *et al.*, 2019). Enfin, le milieu de

l'enseignement supérieur n'est pas le seul environnement où les VS sont commises, alors que le milieu sportif n'est pas épargné. Effectivement, près d'un athlète élite canadien sur cinq rapporte avoir subi au moins un geste de VS au cours de sa carrière (Kerr *et al.*, 2019).

Toutefois, bien que la prévalence des VS dans ces deux milieux soient davantage documentées, les données documentant celle dans le milieu sportif étudiant au niveau collégial demeurent insuffisantes. Effectivement à ce jour, aucune étude québécoise ne s'est penchée sur la problématique des VS subies chez la communauté étudiante athlète au Québec. Le portrait des situations de VS est encore méconnu pour cette communauté, composée d'un peu plus de 11 000 étudiant.es athlètes collégiaux. Les étudiant.es athlètes sont des étudiant.es qui conjuguent leurs études et la pratique d'un sport à titre d'athlète officiel représentant leur établissement d'enseignement supérieur (Réseau du Sport Étudiant du Québec, 2020). Ainsi, ce mémoire vise à documenter l'ampleur et les caractéristiques des VS en milieu collégial (VSMC) pour la communauté étudiante athlète de cinq établissements collégiaux québécois qui combine un parcours académique et sportif.

Ce mémoire par article est composé des chapitres suivants, respectant un format classique : la problématique, l'état des connaissances, le cadre théorique, la méthodologie, l'article (résultats) et la conclusion. L'article présente les résultats de l'étude menée dans le cadre de ce mémoire.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre clarifie d'abord la définition de la violence sexuelle sur laquelle s'appuie ce mémoire. Par la suite, un portrait de la problématique des violences sexuelles (VS) en milieu d'enseignement supérieur, suivi d'un portrait en milieu sportif et enfin le portrait de la situation chez les étudiant.es athlètes. D'ailleurs, cet ordre présentant les étudiant.es, les athlètes et enfin les étudiant.es athlètes sera repris tout au long du mémoire, alors que la littérature est parfois moins exhaustive pour le vécu des étudiant.es athlètes, cette façon de procéder permettra une vue d'ensemble de la situation. Enfin, le contexte législatif actuel québécois sera brièvement présenté pour conclure ce chapitre.

1.1 La définition de la violence sexuelle

Le terme « violence sexuelle » (VS) englobe un plus large spectre de manifestations que la définition légale de l'agression sexuelle au Canada. La définition globale et inclusive choisie de la VS pour cette étude est la suivante : il s'agit d'un continuum de :

Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. (Université du Québec à Montréal, 2019, p. 9)

Cette définition est associée à une diversité de manifestations de VS, telle que : le (cyber)harcèlement sexuel; les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme; la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement; les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés; l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle; les promesses de récompense en échange de faveurs sexuelles et diverses formes de comportements sexuels non désirés ou non consensuels. Subséquemment, la définition proposée par le comité permanent de la Politique 16 de l'Université du Québec à Montréal (2019) rejoint celle présentée par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur supérieur (LQ. C. L22.1, 2017, p.2) [nommée ci-après Loi 22.1], nommant que :

la notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle .

D'ailleurs, cette conception large et inclusive concorde avec celle proposée par l'agence de santé publique aux États-Unis : le Centers for Diseases Control and

Prevention, qui dans le cadre d'un rapport de recommandations sur la prévention des VS, souligne l'importance de concevoir les VS sur un continuum (Basile *et al.*, 2014).

1.2 Les violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur

Les VS dans les collèges et universités représentent un phénomène bien présent et préoccupant. À grande échelle, l'étude pancanadienne Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP) réalisée par Statistique Canada, menée auprès de plus de 14 800 étudiant.es âgé.es de 17 à 24 ans rapporte que 44,6 % des femmes et 32,2 % des hommes ont été la cible d'au moins un comportement sexualisé non désiré (incluant les communications verbales et non verbales inappropriées, le partage de matériel sexuellement explicite et les attouchements ou relations sexuelles suggérées) dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents l'enquête (Burczycka, 2020). Au Québec, l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) a documenté l'ampleur des VS en milieu universitaire avec un échantillon (n = 9 145) composé d'étudiant.es, d'employé.es et d'enseignant.es provenant de six universités québécoises (Bergeron et al., 2016). Les résultats spécifiques à la population étudiante universitaire indiquent que 36,2 % des étudiant.es ont subi des VS depuis leur arrivée à l'université (Bergeron et al., 2019).

Cette situation est problématique alors que les étudiant.e.s ayant subi des VS nomment subir plusieurs conséquences au niveau de leur bien-être émotionnel, mental ainsi que sur leurs études (Burczycka, 2020). Par ailleurs, les résultats d'ESSIMU indiquent que près d'une étudiant.e victime sur deux rapporte vivre des conséquences préjudiciables affectant au moins l'une des sphères de vie suivantes : la réussite scolaire, professionnelle, la vie personnelle ou sociale, la santé physique et la santé mentale (Bergeron *et al.*, 2019). De plus, 9,5 % des étudiant.es ayant subi au moins un geste de VS atteignaient le seuil clinique associé à un état de stress post-traumatique (Bergeron

et al., 2019), se traduisant par exemple par de l'hypervigilance, de l'évitement ou des cauchemars. Par ailleurs, ces VS tendent à « contribuer à un climat social de peur » dans le milieu d'enseignement (Bureau de coopération interuniversitaire, 2016, p.21).

1.3 Les violences sexuelles en milieu sportif

La pratique d'un sport et de l'activité physique a démontré plusieurs bienfaits autant au niveau psychologique que physique (Mountjoy *et al.*, 2016; Organisation mondiale de la Santé, 2019). Toutefois, au sein du milieu sportif peut se créer un climat violent et les athlètes peuvent y vivre de la violence psychologique, physique et sexuelle (Kerr *et al.*, 2019; Mountjoy *et al.*, 2016). Récemment, plusieurs athlètes féminines canadiennes de l'équipe de nage synchronisée ont formulé plusieurs allégations dénonçant les abus physiques et psychologiques, le harcèlement et la négligence au sein de Natation artistique Canada (Boutros, 2021). Les athlètes ont rapporté de nombreuses conséquences subies autant au niveau psychologique, physique et niveau de leur carrière et de leurs performances (Boutros, 2021).

Plusieurs études ont relevé un portrait de la situation de la violence, incluant la VS dans le sport, en se concentrant particulièrement sur les athlètes élites (Décamps *et al.*, 2009; Kerr *et al.*, 2019; Kirby *et al.*, 2000; Kirby et Greaves, 2005; Mountjoy *et al.*, 2016; Ohlert *et al.*, 2019). Précisément dans le milieu du sport canadien, une étude rapporte que 19,7 % des athlètes d'équipes nationales (n = 1 001), soit 17,5 % des femmes et 2,1 % des hommes, ont subi au moins une forme de VS au cours de leur carrière (comprenant le harcèlement sexuel, comportement sexuel non désiré, agression sexuelle et tentative d'agression sexuelle) (Kerr *et al.*, 2019).

Ces VS entrainent certaines conséquences telles des impacts sur la performance et la carrière sportive, sur le plan psychologique, relationnel et social, physique et sportif (Décamps *et al.*, 2009; Kerr *et al.*, 2019; Kirby et Greaves, 2005; Mountjoy *et al.*, 2016).

Chez les athlètes, des conséquences ont été observées au niveau psychologique et physique (Brackenridge, 2001; Ohlert *et al.*, 2019; Parent et Fortier, 2018). Plus précisément, les athlètes élites féminines ayant subi du harcèlement sexuel d'une personne provenant du contexte sportif rapportent une diminution de l'estime de soi et une diminution de l'estime de l'image corporelle (Fasting *et al.*, 2002). Les résultats de l'étude de Ohlert et ses collègues (2019), réalisée auprès de 1 529 athlètes élites de l'Allemagne, indiquent que le fait d'avoir subi des VS était associé à un niveau plus faible de bien-être et à un taux plus élevé de dépression. Chez les athlètes élites du Canada, Kerr et ses collègues (2019) ont observé davantage de troubles alimentaires, des comportements d'automutilation et des pensées suicidaires chez les athlètes ayant subi des gestes de VS. Enfin, d'autres études ont aussi souligné des conséquences sur les performances sportives et une baisse de la motivation à poursuivre dans le milieu du sport (Fasting *et al.*, 2002; Kerr *et al.*, 2019).

Le type de masculinité quelques fois encouragé en contexte sportif peut créer certaines circonstances particulières favorisant la perpétration des VS (Kreager, 2016). Différent es auteur es rapportent que les hommes exprimant une masculinité correspondant à la masculinité hégémonique, décrite telle l'expression de la masculinité culturellement dominante dans la société, auraient davantage de pouvoir que les femmes (Brackenridge, 2001; Connell, 2001; Messner, 2005). Ainsi, cette dynamique de pouvoir masculine due à une forte adhésion à cette masculinité, particulièrement présente chez les hommes évoluant dans le milieu sportif (athlètes, entraineurs, administrateurs, etc.) pourrait devenir néfaste. Alors que la masculinité hégémonique n'est pas toxique en soi, Brackenridge (2001) explique que des comportements violents peuvent avoir lieu chez les individus qui sentent leur masculinté menacé. Ainsi, certains hommes y adhérant de façon extrême et se sentant insécures face à leur masculinité pourraient être enclins à adopter des comportements violents envers les femmes (Heise, 1997) comme un moyen légitime d'affirmer leur

identité (Brackenridge, 2001), leur pouvoir et leur position hiérarchique (Connell, 2001).

1.4 Les violences sexuelles dans le milieu étudiant athlète

Au Canada, plusieurs situations de VS en milieu sportif collégial ou universitaire ont été médiatisées dans les dernières années. En 2014, l'équipe masculine de hockey sur glace de l'Université d'Ottawa avait été suspendue après que plusieurs joueurs aient été accusés d'avoir commis une agression sexuelle à l'endroit d'une femme de 21 ans; et l'entraineur, au courant de l'agression sexuelle, mais n'ayant pas rapporté les faits à l'université avait aussi été renvoyé (Mehta, 2014). En 2020, l'entraineur d'athlétisme de l'Université de Guelph a été renvoyé de son poste en plus d'être banni d'Athlétisme Canada à la suite des accusations d'agression sexuelle portées par l'ex-coureuse Megan Brown (Drouin, 2020). Bien que plusieurs dénonciations aient été médiatisées dans les journaux canadiens au cours des dernières années, ces faits ne permettent pas de réellement documenter le portrait des VS subies chez les étudiant es athlètes collégiaux au Québec et au Canada.

Dans le domaine de la recherche, la publication des études portant sur les VS chez les athlètes et étudiant.es athlètes est observée au début des années 2000 (Brackenridge, 2001), les différentes recherches se sont majoritairement penchées sur les domaines de recherche suivants : les VS commises par les entraineur.es envers les athlètes élites (Fasting et Brackenridge, 2009; Fasting *et al.*, 2018; Johansson et Lundqvist, 2017; Stirling et Kerr, 2009), la perpétration des violences commises dans cadre précis des initiations qualifiées de *hazing* ¹ (Fogel et Quinlan, 2020; Jeckell *et al.*, 2018) et la perpétration des VS commises par les étudiants athlètes masculins à l'endroit des étudiantes féminines non-athlètes (Crosset *et al.*, 1996; McCray, 2015; Sønderlund *et*

¹ Le *hazing* ou bizutage en français est défini comme tout acte humiliant, intimidant, dégradant ou mettant en danger une personne qui désire joindre une organisation ou un groupe (Jeckell *et al.*, 2018).

al., 2014; Yusko et al., 2008). Ainsi, un faible nombre d'études portant spécifiquement sur les étudiant.es athlètes ayant subi des gestes de VS en milieu d'enseignement supérieur sont disponibles.

En outre, certaines études américaines réalisées auprès d'étudiant es athlètes collégiaux et universitaires ont documenté l'adhésion à certaines normes, croyances et certains comportements liés à la perpétration de la VS². Une étude réalisée auprès de 2 338 étudiant.es collégiaux et universitaires a démontré que les étudiant.es athlètes, tous genres confondus (n = 585) étaient plus enclins à adhérer aux mythes sur le viol que leurs pairs non-athlètes (McMahon, 2010). L'étude de Young et ses collègues (2017), réalisée auprès de 188 étudiants athlètes universitaires et 191 étudiants nonathlètes universitaires, tous des hommes, indique le même constat en plus de démontrer que les étudiants athlètes hommes adhéraient davantage aux stéréotypes de genre et rapportaient s'engager davantage dans des comportements de coercition sexuelle que les étudiants non-athlètes. Les résultats de Forbes et ses collègues (2006) indiquaient que les étudiants athlètes collégiaux masculins ayant participé à des sports agressifs (football, basketball, lutte et soccer) (n = 101) acceptaient davantage la violence comme méthode de résolution de problème, acceptaient davantage les mythes sur le viol, étaient plus enclins à utiliser la coercition sexuelle et avaient une attitude plus hostile à l'égard des femmes que des étudiants n'ayant pas pratiqué sports agressifs (golf, cross-country, natation, athlétisme et tennis) ou aucun sport (n = 46). Ces exemples démontrent la présence et l'adhésion de la communauté sportive à plusieurs normes sociales selon lesquelles il est acceptable d'employer la VS dans ce milieu.

² Il est à noter qu'au Québec, selon le parcours typique, le passage au collège ou cégep se situe 17 ou 18 ans et l'arrivée à l'université s'effectue à 19 ou 20 ans (French International Schools in North America, s.d.). Aux États-Unis, l'entrée au collège ou à l'université a lieu à 18 ou 19 ans (French Internationnal Schools in North America, s.d.). Aux États-Unis, le terme collège fait référence à de plus petits établissements d'enseignement qui offrent des études de premier cycle, alors que les universités sont de plus larges institutions d'enseignement et offrent des études de premier cycle et des études de cycles supérieures (Ross, 2018).

Ainsi, bien que la problématique des violences soit reconnue dans le milieu sportif étudiant, peu d'études se sont concentrées sur la VS en milieu collégial ou universitaire subie par les étudiant.es athlètes. D'ailleurs, les études se concentrant sur les étudiant.es postsecondaires n'offrent pas de données spécifiques aux étudiant.es athlètes, tout comme les études sur les athlètes élites n'informent pas précisément de la réalité des étudiant.es athlètes. À l'heure actuelle, l'insuffisance des études publiées ne permet donc pas de documenter l'ampleur en plus des caractéristiques des VS que vivent les étudiant.es athlètes collégiaux au Québec. Le présent projet de mémoire permet donc de contribuer à cette insuffisance des connaissances scientifiques dans ce domaine, spécifiquement pour cette population.

1.5 Le dispositif législatif en milieu d'enseignement supérieur et en milieu sportif

Afin de bien comprendre la situation actuelle dans les établissements d'enseignement supérieur par rapport à la problématique des VS dans ce milieu et le milieu sportif, il est primordial de rappeler les cadres législatifs actuellement en vigueur.

Au Québec, l'adoption de la Loi 22.1 en 2017 impose aux établissements d'enseignement supérieur d'agir pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. Ce dispositif législatif oblige chaque établissement à adopter une politique spécifique et à mettre en place des mesures concrètes pour la prévention des violences à caractère sexuel pour septembre 2019. Toujours selon ce cadre législatif, chaque établissement doit s'assurer d'intégrer les quatre axes d'intervention suivants au travers ces politiques institutionnelles : 1) la prévention, la sensibilisation et le développement des connaissances, 2) l'accompagnement des personnes, 3) le traitement des plaintes et des signalements, et 4) la sécurité des personnes. De façon plus spécifique, la loi stipule que chaque établissement doit, entre autres, prévoir des règles encadrant les activités

sociales régies par une organisation sportive. De plus, elle oblige les établissements à se doter d'un :

code de conduite prévoyant les règles qu'une personne, ayant une relation pédagogique ou d'autorité avec un étudiant, doit respecter si elle entretient des liens intimes tels qu'amoureux ou sexuels avec celui-ci (LQ. C. L22.1, 2017, p.4).

Le personnel d'entrainement est compris comme un groupe ayant une position d'autorité. Cette mesure est importante puisqu'elle permet de protéger davantage l'ensemble de la communauté collégiale et étudiante athlète. L'application de la Loi 22.1 et des politiques institutionnelles inclut les organisations sportives qui doivent donc agir dans le respect de cette règlementation de l'établissement d'enseignement supérieur d'appartenance.

L'ensemble des étudiant.es doivent aussi respecter les règlements du Réseau du Sport étudiant du Québec (RSEQ). Le RSEQ est un organisme à but non lucratif assurant la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant (RSEQ, 2021, consulté le 26 mai 2021). Bien qu'il agisse comme un acteur majeur dans le milieu de l'éducation, ce dernier ne dispose pas de règlementations législatives spécifiques à la VS ou autre type de comportement violent. Les politiques institutionnelles prévalent ainsi dans les cas de VS et les étudiant.es athlètes doivent se référer à leur établissement d'enseignement supérieur si une situation de VS devait survenir.

CHAPITRE II

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Ce présent chapitre détaille d'abord l'ampleur et les caractéristiques des VS subies chez les étudiant.es athlètes, les faibles pourcentages de dévoilement et dénonciation en plus d'aborder le fait d'être témoin ou confident.e. Les facteurs de risque pour la population étudiante athlète seront également présentés. Les sections suivantes aborderont les VS en contexte d'enseignement supérieur suivi du contexte sportif et enfin les études spécifiques sur les étudiant.es athlètes lorsqu'elles sont disponibles.

Par ailleurs, plusieurs d'études qui se sont penchées sur les VS chez les étudiant.es athlètes se sont déroulées aux États-Unis. Toutefois, il est important de rapporter que les cultures du sport dans les milieux d'enseignement supérieur au Canada et aux États-Unis présentent des différences (Geiger, 2013). Elles diffèrent sur différents aspects, tels que les critères académiques et sportifs pour être admis, la popularité du sport, la médiation du sport et les revenus générés, la qualité de l'encadrement académique et sportif et le financement des programmes (Geiger, 2013), pour ne nommer que quelques exemples. Les différences entre ces deux cultures peuvent avoir un impact sur la lecture des résultats, alors que les étudiant.es athlètes du Canada et des États-Unis ne vivent pas exactement la même réalité. Par exemple, Geiger (2013) rapporte que les étudiant.es athlètes des États-Unis, précisément les athlètes masculins, sont davantage traités comme des athlètes professionnels, sont souvent isolés du reste de la

communauté étudiante et ont un haut statut social dans leur établissement d'enseignement. Derraugh (2018) explique que ce statut social supérieur face aux autres étudiant.es est dû à la popularité et à la médiation du sport dans ce pays. Ainsi, idolâtrer les étudiants athlètes masculins peut avoir des impacts sur la réaction des établissements face à diverses situations. Par exemple, Beaver (2019) rapporte que les institutions d'enseignement et les départements sportifs investissent de si grandes sommes monétaires dans le développement de leurs équipes qu'ils sont prêts à intervenir de différentes façons pour protéger leurs joueurs et l'image de leur programme sportif, lorsqu'il y a accusation d'agression sexuelle envers un athlète. Enfin, Connell (2001) suggère que la réussite sportive procure un sentiment d'être désiré par un grand nombre de potentiel.les partenaires sexuel.les pouvant les mener à agir sans le consentement de l'autre personne.

2.1 L'ampleur des violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur et en contexte sportif

Avant de présenter l'ampleur de la VS en milieu d'enseignement supérieur et en contexte sportif, il importe de souligner certaines contraintes. D'abord, il est complexe de comparer les différentes recherches dans le domaine de la VS alors que ces dernières se basent sur des définitions opérationnelles différentes. Plusieurs ont recours à la définition législative de l'agression sexuelle, alors d'autres adoptent une définition plus inclusive, incluant d'autres formes comme le harcèlement sexuel et la coercition sexuelle. La période de référence considérée ajoute aussi une variabilité importante dans les résultats obtenus (ex. : 12 derniers mois ou depuis l'arrivée dans l'établissement). Dans certaines études, les échantillons restreints composés seulement de femmes ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Malgré ces défis méthodologiques, il est possible d'établir la prévalence élevée des VS en milieu d'enseignement supérieur et en contexte sportif.

2.1.1 Études sur la VS subie en milieu d'enseignement supérieur, avec des échantillons d'étudiant.es

Les VS répétées dans les milieux d'enseignement supérieur sont un phénomène bien connu. À plus grande échelle, l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP) réalisée par Statistique Canada, rapporte que 44,6 % des femmes et 32,2 % des hommes ont été la cible d'au moins un comportement sexualisé non désiré (incluant les communications verbales et non verbales inappropriées, le partage de matériel sexuellement explicite et les attouchements ou relations sexuelles suggérées) dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents l'enquête (Burczycka, 2020). Par ailleurs, le Council of Ontario Universities (2020) a réalisé une enquête au sujet des VS auprès de 160 000 étudiant.es postsecondaires de la province. Cette enquête rapporte que, depuis le début de l'année académique 2017-2018, 63,2 % des étudiant.es ont subi du harcèlement sexuel et 23,0 % des comportements sexuels non désirés. Enfin, au Québec, l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) a documenté l'ampleur des VS en milieu universitaire. Les résultats indiquent que 32,9 % de la communauté étudiante révèle avoir subi du harcèlement sexuel, 18,2 % des comportements sexuels non désirés et 3 % de la coercition sexuelle depuis leur arrivée à l'université (Bergeron et al., 2019).

2.1.2 Études sur la VS subie en contexte sportif, avec des échantillons d'athlètes (étudiant.es et non étudiant.es)

Dans le contexte sportif, les recherches sur les athlètes élites ont commencé à se développer davantage lors des années 1990 (Brackenridge *et al.*, 2010; Kirby et Greaves, 2005). Toutefois, un manque de données récentes dans plusieurs domaines liés aux VS dans le sport est observable. Le plus récent rapport de Athlete CAN, réalisé auprès de 1 001 athlètes d'équipes nationales, rapporte que 17,5 % des femmes et 2,1 % des hommes ont subi au moins une forme de VS au cours de leur carrière sportive (les

énoncés se rapportent au harcèlement sexuel et d'autres comportements sexuels non désirés) (Kerr *et al.*, 2019).

Plus récemment, Ohlert et ses collègues (2021) ont réalisé une étude auprès d'athlètes élites provenant de l'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas (n = 1 665). Parmi les 333 participant.es de Belgique et des Pays-Bas, 79 % des athlètes ont compétitionné au niveau nationnal et 21 % au niveau international, et ce, avant l'âge de 18 ans. Parmi les 1 132 athlètes provenant de l'Allemagne, plus de la moitié était des femmes (53 %). Au moment de l'étude, les athlètes étaient du niveau national (catégorie A) ou d'un niveau inférieur (catégorie B, C et D). De plus, 62 % étaient étudiant.es dans une école, un collège ou une université, 12 % était membres d'un groupe sportif promu par le fédéral et 7 % étaient des athlètes professionnel.les. Les résultats démontrent qu'au courant de leur vie, 30,6 % des athlètes élites de ces trois pays rapportent avoir subi de la VS dans le contexte sportif. D'ailleurs, les femmes athlètes étaient près de trois fois plus à risque que les hommes athlètes d'avoir subi de la VS (respectivement 41,6 % *versus* 19,3 %).

L'étude de Décamps et ses collègues (2009), menée auprès d'athlètes et de sportifs âgé.es entre 11 et 35 ans (médiane de 17 ans) dont 16,6 % des participant.es étaient au collège, 45 % au lycée et 33,8 % aux études de niveaux supérieurs a permis de documenter les VS dans le sport en France. Ainsi, les résultats présentent que 11,2 % des athlètes interrogé.es nomment avoir subi au moins un geste de VS en milieu sportif. Il s'agit de gestes de voyeurisme et d'exhibitionnisme (6,4 %), d'atteintes sexuelles (4 %), de harcèlement sexuel (3,8 %) et d'agressions sexuelles (3,6 %).

2.1.3 Étude sur la VS subie en milieu d'enseignement supérieur et en contexte sportif, avec un échantillon d'étudiant.es athlètes

L'étude de Fasting et ses collègues (2012) est l'une des rares études qui rapporte la VS subie spécifiquement par des étudiantes athlètes sur la VS subie en milieu universitaire et sportif. Réalisée dans trois pays européens auprès de 616 étudiantes athlètes féminines, l'étude rapporte que 50 % d'entre elles avaient subi du harcèlement sexuel en milieu sportif (33 %) et en milieu d'enseignement supérieur (38 %) depuis leur arrivée à l'université. En outre, les autres formes de VS ne sont pas documentées dans cette étude.

2.2 Les facteurs de risque pour la population étudiante athlète

Dans la littérature scientifique, plusieurs facteurs de risque de vivre des VS ont été documentés à la fois chez la communauté étudiante universitaire et collégiale, chez la communauté sportive et parfois chez la communauté étudiante athlète. Un facteur de risque correspond à :

« une condition, une circonstance ou une particularité chez une personne ou dans son environnement qui augmente la probabilité de commettre une agression sexuelle ou d'être victime d'agression sexuelle. La présence d'un ou de plusieurs facteurs de risque ne peut être la cause d'une agression sexuelle, mais peut en avoir augmenté les risques » (Institut national de santé publique au Québec, 2021, p.1).

Ainsi, bien que des facteurs de risque peuvent contribuer à la victimisation d'une personne lorsqu'un individu agresseur est présent, la VS n'est jamais la faute de la personne victime. Les facteurs sont présentés selon les quatre niveaux du modèle écologique de la violence, soit le niveau individuel, relationnel, communautaire et sociétal (Krug *et al.*, 2002).

2.2.1 Les facteurs de risque individuels

Les facteurs de risque individuels relèvent des facteurs biologiques et de l'histoire personnelle de chacune des personnes (Krug et al., 2002). Tout d'abord, les enquêtes populationnelles rapportent que les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans représentent le groupe le plus à risque de subir de la VS en comparaison avec des femmes et hommes appartenant à d'autres groupes d'âge (Perreault, 2015; Sinozich et Langton, 2014). L'enquête de Statistique Canada rapporte également que les jeunes femmes étudiantes de 17 à 24 ans sont victimes d'agressions sexuelles dans une proportion plus élevée que les autres membres de la communauté étudiante, alors que 14 % des jeunes femmes ont subi des agressions sexuelles au cours des 12 mois précédents l'enquête, il s'agit de 3 % des hommes de la même tranche d'âge qui ont subi ces gestes. (Burczycka, 2020). D'ailleurs, précisément pour les étudiant es universitaires, être au début de leur parcours à l'université ou être étudiant.es de premier cycle correspond à un facteur de risque (Campbell et al., 2021; Krebs et al., 2007). Enfin, être une femme, être issu.e d'une minorité sexuelle (Banyard et al., 2007; Bergeron et al., 2016; Bonar et al., 2020; Council of Ontario Universities, 2020; Martin-Storey et al., 2018; Université d'Ottawa, 2015) et avoir déjà subi de la victimisation antérieure (Bonar et al., 2020; Campbell et al., 2021; Herres et al., 2021) sont parmi les facteurs de risque les plus documentés chez les étudiant es des milieux d'enseignement supérieur. Ces facteurs de risque sont aussi documentés chez les athlètes élites et étudiant.es athlètes (Banyard et al., 2007; Ohlert et al., 2017; Vertommen et al., 2017). Enfin, Parent et Vaillancourt-Morel (2020) relèvent deux autres facteurs de risque chez les jeunes sportifs de 14 à 17 ans : le fait d'être attiré par les personnes du même sexe, des deux sexes ou à personne ainsi que d'être de niveau sportif interrégional ou international étaient associées à une risque accru de subir de la VS dans le contexte sportif (Parent et Vaillancourt-Morel (2020).

Chez les athlètes élites victimes de leur entraineur.e, les facteurs de risque identifiés sont les suivants : une différence d'âge importante entre l'athlète et l'entraineur.e

(Cense et Brackenridge, 2001; Kirby et al., 2000; Ohlert et al., 2017), être une femme, ne pas être hétérosexuel.le (Ohlert et al., 2017), être issu.e d'une minorité ethnique ou sexuelle et compétitionner à un niveau international (Vertommen et al., 2016). D'autre part, l'étude récente de Demers et ses collègues (2021), réalisée auprès de 1 140 athlètes âgé.es entre 13 et 18 ans (âge moyen de 15,2 ans), suggère que le degré de conformité à l'éthique du sport pourrait être associé à la VS chez les athlètes. L'étude s'appuie sur le concept de l'éthique sportive décrit par Hughes et Coackley (1991) qui présente les quatre normes définissant un.e « vrai.e athlète » : faire des sacrifices pour le sport, rechercher la distinction, accepter les risques du sport et pousser ses limites physiques et mentales. Les auteures se sont intéressées aux relations entre la conformité à ces normes et les VS subies chez les jeunes athlètes selon leur genre et le type de sport pratiqué (individuel ou en équipe). Les résultats indiquent que chez les filles athlètes le sacrifice de soi était corrélé au fait d'avoir subi des VS de la part d'un.e entraineur.e. De plus, chez les athlètes pratiquant un sport d'équipe (tous genres confondus), une plus grande conformité à la norme de souhaiter se distinguer était associée au fait d'avoir subi des VS commises par un pair ou un.e entraineur.e.

Chez les étudiant.es athlètes, la présence récurrente de la consommation élevée d'alcool est un facteur de risque de subir ou de commettre des VS à l'égard de d'autres étudiant.es, athlètes ou non (Banyard *et al.*, 2007; Cantor *et al.*, 2019). D'ailleurs, le guide américain du *National Collegiate Athletic Association* (NCAA, 2014) adressant la problématique des agressions sexuelles et des violences interpersonnelles chez les étudiant.es athlètes rapporte que la consommation d'alcool agit tel un facteur de risque prédominant à perpétrer ou à être victime d'agression sexuelle ou de violence interpersonnelle (Kirkland et LaBanc, 2014).

2.2.2 Les facteurs de risque relationnels

Les facteurs relationnels font référence aux relations avec les pairs et les membres de l'entourage qui influencent le comportement et le vécu de la personne (Krug *et al.*, 2002).

Dans le milieu sportif, les inégalités de pouvoir sont observables entre les étudiant.es athlètes, particulièrement entre les vétérans et les recrues et peuvent agir tel un facteur de risque (Jeckell *et al.*, 2018). Ces inégalités de pouvoir pourraient se concrétiser particulièrement dans le contexte de *hazing* ou d'initiation et mener à des situations de VS, d'humiliation, d'intimidation (Waldron, 2015; Waldron *et al.*, 2011) ou de coercition sexuelle (Fogel et Quinlan, 2020). D'ailleurs Jeckell et ses collègues (2018) rapportent que les situations de *hazing* sont bien souvent des situations où la VS est utilisée, dans l'objectif que les recrues développent les mêmes valeurs et croyances que leurs pairs vétérans.

Enfin, certaines études ont documenté quelles situations et contextes étaient propices à l'émergence des VS au sein d'une relation athlète-entraineur.e. La recension des écrits de Gaedicke et ses collègues (2021) présente trois caractéristiques pouvant créer des situations propices à la victimisation sexuelle. La première caractéristique est le pouvoir, alors qu'un rapport de domination et de soumission peut se créer rapidement (Gaedicke *et al.*, 2021). D'ailleurs, la présence de pouvoir comme caractéristique à la relation menant aux VS correspond aux résultats de Sand et ses collègues (2011) qui ont rapporté que les entraineur.es avec des comportements jugés autoritaires et où la relation de pouvoir menait à la domination de l'athlète créaient une situation plus à risque de VS envers les athlètes. La seconde caractéristique est la proximité, ce qui correspond au développement d'un lien affectif (Gaedicke *et al.*, 2021). Cette seconde caractéristique est d'ailleurs observée dans l'étude de Stirling et Kerr (2009) alors que les athlètes ayant subi les situations de VS décrivaient la relation avec l'entraineur.e

comme amicale ou de type parent-enfant. La troisième caractéristique fait référence aux limites floues dans la relation et de l'ambiguïté des rôles (Gaedicke *et al.*, 2021).

2.2.3 Les facteurs de risque communautaires

Ces facteurs renvoient aux contextes communautaires dans lesquels les relations sociales sont intégrées (Krug et al., 2002), comme dans une équipe sportive ou un établissement scolaire. Stotzer et MacCartney (2016), souhaitant mieux comprendre les facteurs communautaires liés aux agressions sexuelles sur les campus, ont collecté des données liées aux signalements d'agressions sexuelles de 524 universités et collèges aux États-Unis. Quelques caractéristiques des campus liées à l'augmentation des signalements d'agressions sexuelles ont ainsi pu être déterminées. L'étude constate que le temps passé sur le campus est un facteur de risque chez les étudiant.es. La même étude rapporte que les collèges et les universités où les équipes sportives étaient d'un niveau de compétition plus élevé rapportaient des plus hauts taux de victimisation sexuelle chez les étudiant.es que les établissements d'enseignement sans programme sportif. D'ailleurs, le rapport sur la VS dans les universités ayant des programmes de la NCAA³ présente que les campus ayant un programme de Division I rapportaient significativement plus de violence que ceux ayant un programme d'une Division inférieure, et que ceux sans programme athlétique (Wiersma-Mosley et Jozkowski, 2019).

Certaines études documentent un autre facteur qui est celui de la normalisation des relations intimes, amoureuses ou sexuelles entre un entraineur et son athlète. Il s'agit d'un facteur de risque propre au milieu sportif, alors que les relations amoureuses,

³ La *National Collegiate Athletic Association* (NCAA) est la plus grande association sportive aux États-Unis, regroupant 1 098 collèges et universités. Elle est structurée en trois divisions (I, II et III). Les universités membres de la Division I sont en générale plus grandes et le niveau athlétique et de compétition y est plus élevé. Certains collèges et une université au Canada sont membres de la NCAA (NCAA, 2021, consulté le 26 mai 2021).

intimes ou sexuelles entre un.e athlète et un.e entraineur.e ne sont pas toujours perçues et décrites comme inacceptables (Parent, 2011; Parent, 2012; Parent *et al.*, 2016).

Notamment, une étude québécoise (Parent, 2011) sur la prévention des VS dans le sport rapporte les résultats d'entrevues auprès de 27 participant.es, soit sept entraineurs masculins, cinq membres de l'administration sportive, six parents et neuf athlètes âgés de 18 à 22 ans. Les résultats rapportaient la perception controversée des participant.es face aux relations entre un entraineur.e et un athlète. Alors que plusieurs participant.es étaient en total désaccord, un certain nombre de parents, athlètes, entraineurs et administrateur es percevaient que l'acceptabilité des relations intimes dépendait du contexte et du sentiment amoureux présent chez les deux personnes, et ce, que l'athlète soit d'âge mineur ou majeur. La perception des relations intimes entre les athlètes d'âges mineurs et une personne en position d'autorité a été questionnée dans l'enquête québécoise Parcours amoureux des jeunes (PAJ), réalisée auprès de jeunes âgés de 14 à 17 ans (n = 8 194) incluant 2 707 adolescent.es impliqué.es dans un sport organisé. 1,6 % des athlètes nommaient avoir eu une relation sexuelle dite consensuelle avec un.e entraineur e dans les douze derniers mois (Parent et al., 2016). Ces résultats suggèrent que l'athlète peut avoir subi des gestes abusifs de la part de l'entraineur.e sans toutefois les considérer comme tels. L'équipe de recherche suggérait d'ailleurs que cette perception erronée pourrait être causée par une normalisation des comportements inappropriés et violents dans le sport, une norme détaillée davantage dans les facteurs sociétaux. Ces résultats concordent avec ceux rapportés par Auweele et ses collègues (2008) qui constatent beaucoup de variation quant à la perception que les étudiantes athlètes féminines universitaires ont des comportements à connotation sexuelle commis par un e entraineur e. En effet, ces dernières avaient des visions variées de ce qui été assez sérieux pour être considéré tel un comportement sexuellement violent ou inacceptable de la part d'un e entraineur e. Ainsi, les étudiantes athlètes peuvent avoir des perceptions différentes de l'acceptabilité ou non face à certains types de comportements perpétrés par l'entraineur.e, pouvant ainsi mener à la normalisation et à la banalisation de certains comportements (Auweele *et al.*, 2008).

2.2.4 Les facteurs de risque sociétaux

Les facteurs sociétaux sont décrits comme ceux qui contribuent à créer un climat de violence et à le rendre acceptable : ils font référence aux inégalités de genre, aux croyances ou aux normes sociales et culturelles présentes dans une culture ou sous-culture (Krug *et al.*, 2002).

En milieu sportif, certaines études documentent la banalisation ou la normalisation de la VS (Kerr *et al.*, 2019; Parent et Fortier, 2018; Stirling et Kerr, 2009). Dans le milieu sportif canadien, la recherche menée par Kirby et ses collègues (2000) auprès de 266 athlètes élites, rapporte qu'ils et elles identifiaient l'environnement sportif comme sexiste, soulignant que les commentaires sexistes et sexuels étaient normalisés, tolérés, faisaient partie intégrante de la pratique sportive et diminuaient ainsi leur sentiment de sécurité. En 2019, les athlètes canadiens ont rapporté que le motif de discrimination le plus vécu dans le milieu sportif était la discrimination basée sur le genre (Kerr *et al.*, 2019).

Quelques études américaines réalisées auprès d'étudiant.es athlètes collégiaux ont également documenté l'adhésion à certaines normes. Une étude réalisée auprès de 2 338 étudiant.es a démontré que les étudiant.es athlètes (n = 585) étaient plus enclins à adhérer aux mythes sur le viol que leurs pairs non-athlètes (McMahon, 2010). L'étude de Young et ses collègues (2017), indique le même constat en plus de démontrer que les 188 étudiants athlètes hommes adhéraient davantage aux stéréotypes de genre que les 191 étudiants non-athlètes. Finalement, les résultats de Forbes et ses collègues (2006) indiquaient que les étudiants athlètes collégiaux ayant participé à des sports agressifs (n =101) acceptaient davantage la violence comme méthode de résolution de problème et les mythes sur le viol, étaient plus enclins à utiliser la coercition sexuelle

et avaient une attitude plus hostile à l'égard des femmes que des étudiants n'ayant pas pratiqué de sport ou de sports agressifs (n=46). Ces résultats démontrent que plusieurs acteurs et actrices du milieu sportif peuvent adhérer davantage à des normes sociales liées à la banalisation et à la normalisation des VS.

2.3 Les caractéristiques des individus ayant commis les gestes de violence sexuelle

Plusieurs études ont examiné le statut, le genre ou la position des individus ayant commis les gestes de VS à l'égard de la personne victime. D'abord, la majorité des études rapportent que l'individu ayant commis les gestes est majoritairement de genre masculin, et ce, autant pour les athlètes féminines que masculins (Décamps *et al.*, 2009; Fasting *et al.*, 2016; Fasting *et al.*, 2012; Johansson et Lundqvist, 2017; Vertommen *et al.*, 2017). La littérature documente le fait que l'individu commettant les gestes de VS est plus souvent un pair athlète du même âge que la personne victime qu'une personne en position d'autorité dans le sport (Décamps *et al.*, 2009; Vertommen *et al.*, 2017). Précisément, l'étude de Kerr et ses collègues (2019) rapporte que l'individu responsable des gestes de violence est majoritairement un pair (62 %) ou un entraineur (60 %) identifié au genre masculin, cette différente n'est toutefois pas significative. Enfin, l'étude québécoise récente de Demers et ses collègues (2021), réalisée auprès d'athlètes âgé.es entre 13 et 18 ans rapporte que depuis leur évolution dans le sport, 22,4 % des jeunes athlètes ont subi de la VS de la part de leurs pairs et 11,9 % de la part d'un.e entraineur.e.

Johansson et Lundqvist (2017) se sont penchées sur les situations de harcèlement et d'agression sexuelle commis par un.e entraineur.e envers un.e athlète. L'échantillon était composé de 53,2 % de femmes et majoritairement d'athlètes de niveau compétitif (64,8 %; non-élites). Parmi l'ensemble de l'échantillon, 5,5 % des athlètes ont rapporté avoir subi au moins une situation de harcèlement ou d'agression sexuelle dans le sport commis par un entraineur au cours de leurs expériences sportives. Selon le genre, il

s'agit de 7 % des femmes et 3,6 % des hommes qui rapportent ces situations, toutefois, cela ne représente pas une différence statistiquement significative. Enfin, les athlètes rapportaient que l'ensemble des entraineurs ayant commis les gestes harcèlement ou d'agression sexuelle étaient de sexe masculin (Johansson et Lundqvist, 2017).

L'étude de Décamps et ses collègues (2009) documente aussi qui était l'individu responsable des gestes de VS. Ainsi, le plus souvent il s'agit d'un sportif du même âge (35,5 %) ou d'un sportif plus âgé (20,3 %) qui avait commis les gestes, totalisant ainsi 55,8 % des gestes de VS commis par un athlète. Enfin, 17,3 % des violences sont commises par un individu provenant du milieu sportif, soit un.e entraineur.e (8,7 %), un.e membre du personnel de l'encadrement (dirigeant.e, surveillant.e, gardien.ne, etc.) (4,3 %), un.e préparateur.e physique ou mental (2,2 %) et un.e membre du personnel médical (1,4 %) (Décamps *et al.*, 2009). L'étude dirigée par Fasting et ses collègues (2016) présente un constat similaire : ainsi, les athlètes féminines élites identifiaient que le harcèlement sexuel était commis plus souvent par un pair athlète (19 %) que par une figure d'autorité dans le sport (15 %). Enfin, lorsque l'individu commettant un geste est un.e entraineur.e, il s'agit plus souvent d'un homme (Décamps *et al.*, 2009; Fasting *et al.*, 2010; Kerr *et al.*, 2019) ayant des comportements jugés plus « autoritaires » (Cense et Brackenridge, 2001; Sand *et al.*, 2011).

Ce constat est similaire chez les étudiant.es collégiaux et universitaires : les gestes sont plus souvent commis par un pair que par une personne en position d'autorité, et plus souvent par un homme qu'une femme (Bergeron *et al.*, 2019; Burczycka, 2020; Cantor *et al.*, 2019; Council of Ontario Universities, 2020; Fasting *et al.*, 2012). D'ailleurs, Statistique Canada présente qu'une majorité d'étudiantes (80 %) et d'étudiants (86 %) ayant été la cible de comportements sexualisés non désirés identifient que les individus ayant commis les gestes de VS étaient majoritairement des étudiants de genre masculin (Burczycka, 2020). En Ontario, les étudiant.es rapportent que les gestes de harcèlement sexuel et de comportements sexuels non désirés ont été commis par un.e autre

étudiant.e (respectivement 49,5 % et 64,7 % des cas); à l'inverse, seulement 1,9 % des individus responsables des gestes de VS avaient un statut soit de membres de la faculté, de professeur.es, d'instructeur.es. de superviseur.es, d'administrateur.es, d'assistant.es de recherches ou d'enseignement et d'entraineur.es (Council of Ontario Universities, 2020). La position hiérarchique et le genre des individus ayant commis les gestes de VS envers les étudiant.es universitaires ont également été documentés par l'ESSIMU au Québec. Ainsi, la majorité des individus ayant commis les gestes avait un statut égal à l'étudiant.e (87,4 %), suivi d'un statut supérieur (25,0 %) et inférieur (5,0 %) (Bergeron *et al.*, 2019). D'ailleurs, cette même étude documente le genre des individus responsables des VS, il s'agit majoritairement d'hommes (91,0 %) et dans une moindre proportion de femmes (28,3 %) (il est à noter que les pourcentages dépassent 100 %, car une personne pouvait rapporter plusieurs situations de VS) (Bergeron *et al.*, 2019; Bergeron *et al.*, 2016).

Enfin, une seule étude repérée rapporte le statut de l'individu ayant commis les gestes de VS spécifiquement chez les étudiantes athlètes. L'étude de Fasting et ses collègues (2012) a été réalisé auprès de 616 étudiantes athlètes femmes compare les gestes de harcèlement sexuel perpétrés seulement par des hommes dans le milieu de l'enseignement versus dans le milieu sportif (le faible pourcentage de femmes ayant été identifiées comme agresseures ne permettait pas d'analyses comparatives). Les résultats présentent que les auteurs des gestes de harcèlement étaient plus souvent les pairs étudiants (28,0 %) et les pairs athlètes (22,6 %), suivi des entraineurs (17,8 %) et les enseignants (17,0 %) (Fasting *et al.*, 2012). Cette étude a seulement rapporté le harcèlement sexuel causé par des hommes.

2.4 Les contextes de violence sexuelle

Plusieurs études ont documenté les contextes dans lesquels se sont déroulés les évènements de VS. Il s'agit du lieu ou du type d'environnement dans lequel les gestes ont été commis.

En milieu d'enseignement supérieur, Statistique Canada (Burczycka, 2020) rapporte que les communications verbales ou non verbales inappropriées ont lieu plus souvent sur le campus (75,1 %), hors du campus (52,9 %) et en ligne (21,4 %). Le contexte « en ligne » inclut les comportements qui se sont produits « en ligne » et où certaines ou l'ensemble des personnes impliquées dans le geste étaient des personnes rattachées au même établissement d'enseignement (étudiant.es, personnel enseignant, etc.) que la personne répondante. De façon similaire, les attouchements non désirés ou les relations sexuelles suggérées se sont le plus souvent produits sur le campus (59,2 %), hors du campus (50,8 %) et en ligne (20,2 %). Enfin, l'exposition à du matériel sexuellement explicite avait davantage lieu en ligne (62,5 %) que sur le campus (38,3 %) ou hors campus (37,1 %). Concernant le type d'endroit spécifique où s'étaient produites les communications verbales ou non verbales inappropriées, ce type de comportement avait le plus souvent lieu dans un immeuble non résidentiel (59,3 %) (tels une cafeteria, une bibliothèque ou un gymnase) et dans un restaurant ou un bar (54,9 %). En comparaison, les attouchements non désirés ou relations sexuelles suggérées ont eu lieu dans un immeuble non résidentiel dans 51,2 % des cas, alors qu'ils avaient eu lieu dans un restaurant ou un bar dans 49,4 % des situations rapportées. Quant aux agressions sexuelles commises dans un contexte d'études postsecondaires, elles se sont plus souvent déroulées hors campus (77,2 % des femmes vs 70,3 % des hommes) que sur le campus (respectivement 37,0 % vs 39,9 %). Hors campus, les agressions sexuelles se déroulaient le plus souvent dans une maison ou un appartement (50,8 % vs 52,0 %) (Burczycka, 2020). Sur le campus, les hommes rapportent que l'endroit le plus fréquent

était dans une résidence étudiante (33,6 %), alors que les femmes rapportent que ces évènements se sont plus souvent passés dans un immeuble non résidentiel (41,4 %).

Dans le milieu sportif, les contextes diffèrent peu de ceux décrits dans le milieu de l'enseignement. Le rapport de Kirby et Greaves (2005) rapporte plusieurs lieux et contextes du milieu sportif propices au harcèlement sexuel, sans toutefois préciser les pourcentages. Les athlètes ont confié avoir observé du harcèlement sexuel dans les milieux ou contextes suivants : sur les champs de pratique (pistes, patinoires, piscines et cours d'eau), les vestiaires, les chambres d'hôtel, les autobus, les voitures, les ascenseurs, lors des entrainements, lors de voyages effectués par l'équipe ou lors de soirées d'équipe. Enfin, les résultats de Johansson et Lundqvist (2017) rapportent que les situations de harcèlements et d'agression sexuelle commis par un entraineur ont eu lieu principalement dans un contexte sportif, soit : avant ou après les entrainements, lors des compétitions ou des camps d'entrainement. Certain.es athlètes rapportaient aussi avoir subi ces gestes dans les milieux suivants, donc à l'extérieur du contexte sportif : durant une activité sociale reliée au sport, dans une situation privée ou dans les réseaux sociaux. L'étude de Décamps et ses collègues (2009) réalisée en France, rapporte que les lieux dans lesquels se déroule davantage la VS sont le vestiaire (33,6 %), l'internat (lieu de vie de type résidence étudiante) (18,8 %), la salle de sport (11,9 %), un lieu extérieur (13,6 %) et au domicile de l'agresseur (8,5 %). Concernant le contexte, les violences avaient plus tendance à se produire dans un contexte de fête (21,2 %) et lors d'un entrainement (17,7 %), lors de compétition (15,9 %), lors de déplacement (11,2 %) et lors de bizutage (10,3 %) (Décamps et al., 2009).

Enfin, l'étude de Ohlert et ses collègues (2020) s'est intéressée aux VS subies chez les athlètes en Allemagne dans le contexte sportif et en dehors du contexte sportif. L'échantillon à l'étude était le même que celui de Ohlert et ses collègues (2019), composé de 1 529 athlètes. Les résultats présentent qu'au courant de leur vie, 37,2 % des athlètes rapportent avoir subi au moins une situation de VS dans un contexte sportif

et 43,4 % rapportent avoir subi au moins une situation de VS à l'extérieur du contexte sportif. Une comparaison entre les hommes et les femmes est aussi présentée. Spécifiquement, 53,9 % des femmes et 30,1 % des hommes rapportent avoir subi des VS hors du contexte sportif, ce qui correspond à une différence statistiquement significative. Enfin, 47,8% des femmes rapportent avoir subi des gestes de VS dans le contexte sportif, alors que cela représente 23,8 % des hommes, cette différence est statistiquement significative.

2.5 Le dévoilement ou la dénonciation à l'institution

Plusieurs recherches documentent le dévoilement ou le signalement des évènements de VS subis dans le milieu de l'enseignement supérieur, mais ces aspects sont documentés de façon plus limitée dans le milieu sportif. D'ailleurs, l'une des difficultés rencontrées est la variabilité des définitions utilisées pour ces concepts et les destinataires des dévoilement ou signalement. La définition du dévoilement utilisée pour cette présente étude est la suivante : le dévoilement fait référence au fait de parler de l'évènement de VSMC à au moins une personne, que cette personne soit ou non rattachée au milieu d'enseignement supérieur (Bergeron *et al.*, 2020). Le dévoilement peut ainsi être une démarche non officielle.

La définition du signalement et de la dénonciation ainsi que les démarches qui y sont liées peuvent aussi varier d'une étude à l'autre. Dans la présente étude, le signalement et la dénonciation sont utilisés comme synonymes et font référence au fait de signaler les évènements de VSMC aux ressources et/ou aux instances de l'établissement d'enseignement supérieur (Bergeron *et al.*, 2020). Le signalement ou la dénonciation forment une démarche plus officielle de divulgation auprès des instances ou des ressources de l'université, qui peut inclure une plainte ou non.

L'enquête de Statistique Canada démontre que 98,1 % des hommes et 95 % des femmes déclarent ne pas avoir parlé d'au moins un des évènements à une personne rattachée à leur établissement d'enseignement supérieur (Burczycka, 2020). Selon la même enquête, la raison la plus rapportée pour ne pas avoir signalé l'incident à l'établissement d'enseignement, autant par les hommes (71,6 %) que les femmes (74,5 %) était de croire que l'incident n'était pas suffisamment grave. Dans ESSIMU, parmi les étudiant.es universitaires ayant subi au moins un geste de VS, 39,2 % des femmes et 26,0 % des hommes n'ont jamais dévoilé à quiconque les évènements, ni dans leur entourage personnel, ni à l'établissement d'enseignement (Bergeron *et al.*, 2019). Quant au signalement et à la dénonciation (avec ou sans plainte), 90,4 % des étudiant.es universitaires victimes n'ont jamais dénoncé les évènements subis (Bergeron *et al.*, 2016). D'ailleurs la raison de non-dénonciation la plus évoquée par les étudiant.es universitaires victimes est de croire que la situation n'était pas assez grave pour signaler (79,8 %) (Bergeron *et al.*, 2019).

Selon le rapport de Kerr et ses collègues (2019), parmi les athlètes élites actuels ayant subi au moins un type de violence (physique, psychologique ou sexuelle), 56 % n'ont jamais dévoilé les évènements vécus à quiconque et 84 % rapportent ne pas avoir déposé de plainte ou avoir complété un rapport sur cette expérience. D'ailleurs, les propos rapportés lors des entrevues réalisées auprès des athlètes indiquent que certains athlètes rapportaient ne pas se sentir en mesure de dénoncer les évènements par peur de subir des conséquences, particulièrement la peur de compromettre leur carrière sportive (Kerr *et al.*, 2019).

2.6 Les témoins et les personnes confidentes de violence sexuelle

En plus des personnes victimes, d'autres personnes peuvent être exposées à la VS comme témoins ou confidentes. Les témoins sont les personnes qui ont vu des gestes

ou entendu des propos associés à la VS, alors que les personnes confidentes sont celles ayant reçu les confidences d'une personne victime de gestes de VS.

Selon l'étude de Kirby et Greaves (1997), 52 % des athlètes élites rapportent avoir vu ou entendu des évènements de harcèlement sexuel, d'agression ou d'agression sexuelle qui ont eu lieu dans leur environnement sportif. L'étude de Kerr et ses collègues (2019) ne rapporte pas le nombre d'athlètes ayant été témoins ou confident.es. Toutefois, les entrevues réalisées auprès des athlètes indiquent que plusieurs, sans préciser le nombre, nomment avoir été témoins de situations de violence (physique, psychologique et/ou sexuelle) au cours de leur carrière sportive. Les athlètes élites ont expliqué avoir gardé le silence et ne pas avoir agi au moment des évènements par peur des conséquences. Au travers les différents extraits, certaines conséquences anticipées à dévoiler les évènements vus, entendus ou subis ont été nommées soit : la peur de compromettre leur carrière sportive, l'exclusion de l'équipe, la perte des commanditaires et des sources de revenus, la peur de subir de la violence à leur tour et la peur que le dévoilement de leur expérience ne soit pas traitée de façon confidentielle (Kerr et al., 2019). Les athlètes ayant participé à l'étude de Décamps et ses collègues (2009) rapportent que lors de 51,5 % des agissements de VS, il n'y avait personne d'autre que l'agresseur sur les lieux, alors que 48,5 % nomment que les agissements se sont déroulés en situation de groupe, soit en présence de témoins.

Dans l'enquête de Statistique Canada, les étudiant.es ayant subi des comportements sexualisés non désirés ont répondu à des questions à propos de la présence de témoins lors des évènements. Ainsi, 73,9 % des étudiant.es ayant subi des communications verbales ou non verbales inappropriées et 65,3 % des étudiant.es ayant subi des attouchements non désirés ou des relations sexuelles suggérées rapportent la présence d'au moins un témoin lors de l'évènement. Respectivement, les témoins auraient pris des mesures lors d'au moins un incident dans 35,1 % et 30,1 % des cas (Burczycka, 2020). La plupart du temps, le témoin était un.e étudiant.e du même établissement

d'enseignement. Plus précisément au Québec dans l'ESSIMU, 13,7 % des étudiant.es universitaires rapportent avoir été témoins d'un évènement de VS en milieu universitaire (Bergeron *et al.*, 2019).

D'autre part, les personnes confidentes ont un rôle primordial auprès de la personne ayant subi les gestes de VS alors qu'une grande proportion de personnes victimes dévoileront seulement à une autre personne de l'entourage et non à des autorités ou une ressource d'aide (Suzuki et Bonner, 2017). La réponse donnée à la personne victime par la personne confidente peut avoir différents impacts. En ce sens, les étudiantes collégiales victimes de VS ayant reçu une réponse positive lors du dévoilement à leurs pairs étaient plus enclines à utiliser les services et ressources du collège (Stoner et Cramer, 2019). Enfin, Burczycka (2020) rapporte que parmi les personnes victimes ayant parlé des comportements sexualisés non désirés subis, 89,0 % des hommes et 91,8 % des femmes l'ont fait auprès d'un.e membre de la famille. Subséquament, il s'agit de 36,4 % des hommes et 38,8 % des femmes qui ont nommé en avoir parlé à un.e ami.e (Burczycka, 2020). Au Québec, 19,0 % des étudiant.es nomment qu'une personne leur a confié avoir subi une forme de harcèlement ou de VS commise par une autre personne de l'université depuis leur arrivé à l'université (Bergeron *et al.*, 2019).

2.7 Synthèse de l'état des connaissances

En guise de synthèse pour ce chapitre, il est indéniable que les VS dans les milieux d'enseignement supérieur et dans les milieux sportifs constituent une problématique importante. Au Québec, il s'agit de plus d'un.e étudiant.e universitaires sur trois qui rapportent avoir subi au moins un geste de VS depuis l'arrivée à l'université (Bergeron et al., 2016). Dans le milieu sportif élite canadien, près d'un athlète sur cinq rapporte avoir subi au moins une forme de VS au cours de sa carrière sportive (Kerr et al., 2019). Bien que les recherches identifient plusieurs facteurs de risque, les plus documentés sont les suivants : être une jeune femme adulte, être issu.e d'une minorité sexuelle et

avoir un passé de victimisation. Les différentes études rapportent que l'individu ayant commis les gestes est plus souvent un homme et un pair, qu'une personne en position d'autorité, et ce, autant dans le milieu d'enseignement supérieur que dans le milieu sportif et que ces gestes peuvent se produire autant à l'intérieur du campus qu'à l'extérieur et sur le Web. Enfin, les différentes études rapportent de faibles taux de dévoilement et de dénonciation autant chez les étudiant.es que les athlètes, et confirment la présence de témoins. En somme, le milieu d'enseignement supérieur et le milieu sportif sont bien documentés quant à la problématique des VS. Toutefois, il y a peu de données récentes et québécoises concernant les étudiant.es athlètes collégiaux.

CHAPITRE III

CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre présente les points de repère théoriques soutenant cette étude et ayant permis son élaboration. La conception féministe des violences sexuelles (VS) guidant ce travail sera d'abord présentée. Par la suite, les rapports de pouvoir opérant à la fois dans le milieu de l'enseignement supérieur et dans le milieu sportif seront ensuite abordés. Finalement, la pertinence de ce mémoire sera présentée.

3.1 Une conception féministe des violences sexuelles

Cette étude repose sur un cadre féministe permettant de concevoir les VS tel un problème d'ordre social, genré et systémique (Hanmer, 1977). Hanmer (1977) énonce que le terme continuum est employé afin de mettre l'accent sur les tous les types de VS que les femmes peuvent subir au cours de leur vie, sans toutefois les classer par sévérité (Kelly, 1987). Enfin, le mouvement féministe relève la dynamique des rapports hiérarchiques et sociaux de genre (Cardi *et al.*, 2005; Kergoat, 2010), alors que les individus qui commettent ces gestes utilisent la sexualité telle une arme de pouvoir (Buchwald *et al.*, 2005), autrement dit un outil pour créer et maintenir les inégalités de genre (Armstrong *et al.*, 2018). Des relations d'autorité sont également présentes dans le quotidien des étudiant.es athlètes d'autant plus qu'ils et elles n'échappent pas aux rapports sociaux de genre, alors que le genre est utilisé comme système de division et

marqueur d'inégalité dans les milieux d'enseignement supérieur (Cardi *et al.*, 2005) et sportif (Brackenridge, 2001).

Rappelons la définition globale et inclusive choisie de la VS pour la présente étude. Il s'agit d'un continuum de :

Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques » (Université du Québec à Montréal, 2019, p. 9).

Au plan opérationnel, l'instrument de mesure de la victimisation sexuelle utilisé dans cette étude inclut une variété de manifestations regroupées dans les trois différentes formes suivantes : le harcèlement sexuel, les comportements sexuels non désirés et la coercition sexuelle (Bergeron *et al.*, 2020). Des précisions sont apportées dans le chapitre de la méthodologie.

Dans le milieu sportif, la conceptualisation des VS de Brackenridge (2001) est largement utilisée et met en lumière la structure derrière les VS commises par les personnes en position d'autorité dans le milieu sportif. L'auteure présente les comportements de VS dans un continuum intégrant trois catégories : la discrimination sexuelle, le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle. La discrimination sexuelle inclut le manque ou l'absence de politique visant à agir contre le harcèlement sexuel ou encore les différents salaires ou promotions basés sur le genre. Le harcèlement sexuel inclut les blagues et commentaires basés sur le genre, le corps, l'habillement, la situation maritale ou la sexualité ainsi que la répétition de suggestions sexuelles. Enfin, l'agression sexuelle inclut le viol, les activités sexuelles forcées ou encore l'échange d'argent ou de faveurs pour des activités sexuelles.

En parallèle, Brackenridge (2001) précise que ces mêmes comportements violents peuvent être décrits sur un continuum allant des violences institutionnelles aux violences personnelles (dont discrimintion sexuelle, harcèlement sexuelle et agression sexuelle). Les violences institutionnelles peuvent inclure les situations suivantes : manque de politiques contre le harcèlement sexuel, l'absence d'une sécurité de base ou encore des espaces non sécuritaires en raison de leur conception architecturale. Elle rapporte que les violences institutionnelles résultent du fonctionnement de l'institution et d'un groupe de personnes dirigeantes ; alors que les violences personnelles résultent d'un plus petit groupe de personnes ou d'une seule personne. Brackenridge (2001) considère que les violences institutionnelles permettent l'établissement d'un climat hostile qui favorise la survenue des violences personnelles. Ces violences peuvent être commises par l'institution et les personnes en position d'autorité, alors que ce sont ces dernières qui détiennent des pouvoirs importants sur la carrière, le développement et les performances de l'athlète. D'autre part, elles peuvent être commises par des pairs athlètes qui évoluent dans ce même climat hostile et où la violence est basée sur le genre.

Par ailleurs, Brackenridge (2001) souligne que bien que les définitions présentées soient précises, les actes de VS se déroulant dans le sport sont des actes inscrits dans des dynamiques de pouvoir et sexuelles biens plus complexes. L'auteure souligne que le patriarcat, idéologie dominante dans le sport, perpétue la ségrégation entre les genres, renforçant les rapports de pouvoir et par le fait même les violences sexuelles envers les femmes. Ces dynamiques de pouvoir expliquées par l'auteure sont ainsi étudiées dans le contexte sportif. Les situations de *hazing* menant à différents comportements de VS (Fogel et Quinlan, 2020; Jeckell *et al.*, 2018; Waldron, 2015; Waldron *et al.*, 2011) ou les relations athlètes-entraineur es basées sur le pouvoir, la proximité et les limites floues qui mène à des situations où la VS est propices (Gaedicke *et al.*, 2021) en sont de bons exemples.

3.2 Définition du concept la dénonciation et du signalement et de la dénonciation

Le dévoilement fait référence au fait de parler de l'évènement de VSMC à au moins une personne, que cette dernière soit ou non rattachée au milieu d'enseignement supérieur (Bergeron *et al.*, 2020). Le dévoilement peut ainsi être une démarche non officielle.

La définition du signalement et de la dénonciation ainsi que les démarches qui y sont liées peuvent aussi varier d'une étude à l'autre. Dans la présente étude, le signalement et la dénonciation sont utilisés comme synonymes et font référence au fait de signaler les évènements de VSMC aux ressources et/ou aux instances de l'établissement d'enseignement supérieur (Bergeron *et al.*, 2020). Le signalement ou la dénonciation forment une démarche plus officielle de divulgation auprès des instances ou des ressources de l'université. La démarche de signalement ou de dénonciation peut inclure une plainte ou non.

3.3 Clarification du terme « milieu collégial » dans VSMC

De plus, le terme « milieu collégial » dans VSMC signifie que l'évènement est survenu à l'intérieur ou à l'extérieur du campus, ou dans l'environnement virtuel, mais que les gestes ont été commis par une personne affiliée au même cégep. Ainsi, le critère central est l'affiliation des personnes concernées (personne victime et individu agresseur) par la situation de VS.

3.4 Les rapports de pouvoir en milieu d'enseignement supérieur et sportif

En milieu universitaire, Cardi et ses collègues (2005) énoncent que le milieu de l'enseignement supérieur permet la (re)production d'inégalités selon les rapports de genre et les rapports sociaux. Les auteures rapportent qu'il s'agit d'un milieu divisé entre la population étudiante et le corps professoral, dans lequel les abus d'autorité et de pouvoir sont communs. Elles rajoutent que les rapports sociaux de genre sont présents à l'université, alors que la sexualité est utilisée comme arme de pouvoir dans les rapports sociaux, menant ainsi à la présence de VS, tel le harcèlement sexuel. En somme, les auteures soutiennent qu'il est primordial de considérer les rapports sociaux de genre dans ce milieu, tout en prenant en considération le contexte d'abus de pouvoir et d'autorité pour comprendre comment les VS y opèrent.

L'ouvrage de Brackenridge (2001) a pour objectif de permettre une meilleure compréhension de l'exploitation sexuelle dans le sport. Pour ce faire, l'auteure met en lumière la structure derrière les VS commises par les personnes en position d'autorité en milieu sportif. Elle souligne qu'il est important de comprendre qu'un important enjeu de pouvoir est présent entre les entraineur.es, les membres de l'administration et les athlètes. En effet, la personne en position d'autorité détient des pouvoirs importants sur la carrière, le développement et les performances de l'athlète. L'athlète étant souvent déjà engagé dans le sport et en relation de confiance avec la personne en position d'autorité, souvent l'entraineur.e, se retrouve alors dans une relation de pouvoir et de contrôle, créant ainsi un contexte propice aux VS. Outre les relations de pouvoir, l'auteure souligne que le patriarcat, idéologie dominante dans le sport, perpétue la ségrégation entre les genres, renforçant les rapports de pouvoir et par le fait même les VS envers les femmes.

3.5 La question de recherche et les objectifs

Les chapitres précédents appuient l'intérêt de s'intéresser aux VS subies par les étudiant.es athlètes collégiaux au Québec, alors qu'effectivement, les situations de VS dans le milieu de l'enseignement supérieur et du milieu sportif ne sont pas des évènements isolés. Pour palier au manque de données récentes et québécoises, la présente recherche vise à documenter les situations de VS en milieu collégial (VSMC) subies par les étudiant.es athlètes fréquentant cinq cégeps francophones au Québec. Grâce à l'utilisation de données issues du *Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité* (PIECES; Bergeron *et al.*, 2020), ce projet de mémoire répondra à la question suivante : Quel est l'ampleur et les caractéristiques des situations de VSMC subies par les étudiant.es athlètes collégiaux? Les trois objectifs spécifiques à cette étude sont les suivants : (1) estimer la proportion d'étudiant.es athlètes collégiaux victimes, confident.es ou témoins de situations de VSMC, (2) décrire les caractéristiques des situations de VSMC et leur (non—)dénonciation à l'établissement collégial et (3) examiner les différences et les similitudes entre les hommes et les femmes de la communauté étudiante athlète⁴.

3.6 La pertinence de la présente étude

Au niveau scientifique, les retombées permettront d'éclairer la recherche sur les VS en milieu d'enseignement supérieur et sportif. En effet, l'ampleur et les caractéristiques des VSMC chez les étudiant.es athlètes est actuellement un sujet peu documenté, particulièrement au Canada. L'utilisation d'une définition inclusive des VS permettra de connaître la situation de façon plus globale, sans se limiter à une forme spécifique de VS. Cette étude est pertinente, car elle permettra l'accès à des données récentes et

⁴ Dans l'échantillon d'étudiant.es athlètes, il est à souligner que personne ne s'est identifié autre qu'homme ou femme.

valides, d'autant plus que ces dernières agiront comme point de référence pour les futures études des VS en milieu collégial chez la communauté étudiante athlète québécoise, alors qu'il s'agit de la première étude à ce sujet dans les cégeps au Québec. Par ailleurs, la collecte de données de PIECES s'est déroulée en novembre 2019, alors que les établissements d'enseignement supérieur devaient avoir implanté leur politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Au niveau des retombées sociales, le présent projet de mémoire permettra de formuler des pistes de réflexion pour de futures interventions à réaliser auprès de la communauté étudiante athlète collégiale, en répondant particulièrement au premier axe de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (Québec, 2017), soit la sensibilisation, la prévention et le développement des connaissances. En effet, les résultats permettront le développement de connaissances spécifiquement sur la réalité des étudiant es athlètes collégiaux, tels que la proportion d'étudiant.es athlètes victimes, témoins ou confident.es, leurs expériences de VSMC et les similitudes et différences selon les genres. Ces connaissances récentes et provenant du Québec seront utiles pour le développement de stratégies de sensibilisation et de prévention des VS adaptées à cette communauté. Enfin, les résultats permettront d'adapter les interventions actuellement mises en place à la suite de l'adoption de la Loi 22.1, en présentant des données spécifiques à cette population. Mieux connaître la problématique permettra d'agir de façon spécifique et d'énoncer des pistes de réflexion et d'intervention à mettre en place dans les milieux collégiaux. Ce projet de mémoire a donc l'ambition de participer à rendre les milieux d'enseignement supérieur plus sains et sécuritaires, tel est la vision de la stratégie d'intervention et l'objectif de la Loi 22.1 permettant ainsi aux étudiant.es athlètes de s'épanouir tout au long de leur parcours collégial. De plus, les résultats de ce mémoire pourront être retenus comme étant le portrait de la situation chez les étudiant es athlètes lors de la mise en place de la Loi 22.1. Dans le futur, les résultats de ce mémoire

pourront permettre la comparaison de la situation, afin d'être en mesure d'observer ou non des améliorations, possiblement en lien avec l'implantation de la Loi 22.1.

Au niveau sexologique, cette étude permettra d'établir un portrait global des VSMC chez les étudiant.es athlètes en comparant la réalité selon le genre, mettant ainsi en évidence les rapports de pouvoir basés sur le genre qui sont à la fois présents dans le milieu de l'enseignement et dans le milieu sportif. D'autant plus que la diffusion des résultats permettra une meilleure compréhension des VSMC chez la population étudiante athlète même. Cette dernière sera en mesure d'avoir une meilleure compréhension de sa propre réalité. En étant davantage sensibilisés à l'ampleur des VS, les étudiant.es athlètes pourront être sensibilisé.es aux comportements violents, harcelants et coercitifs dans le but de faire cesser la perpétration de ceux-ci.

CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, l'approche méthodologique quantitative employée pour réaliser cette étude sera exposée. Le *Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité* (PIECES) sera d'abord présenté, alors que la banque de données de ce projet est celle utilisée pour la réalisation de ce mémoire. La collecte de données sera expliquée, ainsi que l'échantillonnage et les critères d'inclusion. Un portrait sociodémographique de l'échantillon à l'étude sera également présenté, suivi de la présentation du questionnaire en ligne comme instrument de mesure. Enfin, les considérations éthiques seront détaillées.

4.1 L'enquête PIECES comme source de données

Cette étude se base sur des données recueillies dans le cadre de l'enquête PIECES, menée dans le cadre d'un projet partenarial et dirigée par Manon Bergeron (UQAM). Ce projet réunissait la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, l'organisme Boscoville, la Fédération des cégeps et les cinq cégeps suivants : le Cégep de Jonquière, le Collège Montmorency, le Cégep de Sainte-Foy, le Collège d'Ahuntsic et le Cégep de l'Outaouais. Dans ce partenariat, chaque cégep a mandaté une membre du personnel pour assumer le rôle de cochercheure (chercheure, professeure ou intervenante spécialisée en violence

sexuelle). Le rapport complet de l'enquête PIECES est disponible et peut être consulté sur le site Web de la Chaire de recherche (www.chairevssmes.uqam.ca/pieces/).

4.2 La collecte de données de PIECES

Pour pouvoir participer à l'enquête PIECES, les personnes devaient étudier ou travailler à l'un des cégeps participants au moment de la collecte des données. En novembre 2019, la collecte de données a eu lieu via un questionnaire en ligne. L'ensemble des membres de la communauté collégiale de ces cinq cégeps a été invité à le compléter : les étudiant.es, les employé.es et les enseignant.es. Plusieurs stratégies de recrutement ont été utilisées simultanément afin de rejoindre le plus grand nombre possible de participant.es. D'abord, une invitation à remplir le questionnaire a été envoyée à quelques reprises via la liste des courriels institutionnels de chaque cégep. Les cégeps ont affiché la publicité incitant à la participation de l'étude sur leur page d'accueil. Une vidéo promotionnelle a aussi été publiée sur certaines pages des réseaux sociaux des cégeps et de leurs associations, en plus d'être diffusée sur les écrans de certains cégeps. Finalement, des affiches ont été placées de façon stratégique dans les cégeps participants. Les co-chercheures ont également mis en place plusieurs autres stratégies dans leur cégep d'appartenance, soit en réalisant des tournées de classes, en participant à des réunions, à des assemblées départementales ou syndicales pour mettre de l'avant l'étude et pour encourager la participation de la communauté collégiale.

Cette procédure de collecte de données implique un échantillon de convenance, c'est-à-dire un échantillon non probabiliste, dans lequel les individus participants ne relèvent pas du hasard et participent sur une base volontaire (Gauthier et Bourgeois, 2016). Un total de 6 006 personnes ont répondu au questionnaire en ligne.

4.3 Les critères d'inclusion pour l'échantillon de la présente étude

Pour répondre aux objectifs de la présente étude, les données ont été extraites de la banque de données globale de PIECES selon les deux conditions suivantes : les participant.es devaient être des étudiant.es et avoir répondu par l'affirmative à la question suivante :« Faites-vous partie d'une équipe sportive collégiale officielle à titre d'athlète ? ». Parmi l'échantillon final de PIECES (n = 6 006), incluant 4 737 étudiant.es, un total de 218 personnes ont répondu faire partie de la communauté étudiante athlète. Dans le cas présent, la population étudiante athlète faisant partie de l'échantillon final représente 4,6 % de la population étudiante.

4.4 Le questionnaire en ligne comme instrument de mesure

Le questionnaire en ligne a été utilisé, car il permet d'atteindre le plus grand nombre de participant.es, assure la confidentialité et permet une mesure de sujets sensibles (Gauthier et Bourgeois, 2016). Le questionnaire de PIECES est une version adaptée du questionnaire ESSIMU (Bergeron *et al.*, 2016), le contenu a été ajusté pour la population collégiale, en plus de certaines modifications dans l'inclusion de certaines variables. Le questionnaire complet comporte plusieurs sections et les six sections ayant été mobilisées à la réalisation du projet de mémoire sont détaillées dans les paragraphes suivants.

Données sociodémographiques. Cette section comporte une série de questions permettant de recueillir les données sociodémographiques des participant.es, telles que : le genre, l'âge, le programme d'études, la durée de fréquentation au cégep (nombre de sessions, incluant celle en cours), l'orientation sexuelle, être issu.e d'une minorité visible, avoir un trouble, une difficulté ou un handicap ayant un impact sur la vie quotidienne et l'hébergement en résidence étudiante. Cette section comprend également quelques questions permettant de documenter l'appartenance à certains

groupes, notamment le groupe d'étudiant.e athlète, les étudiant.es provenant de l'international ou faisant partie de groupes d'activités socioculturelles. Le genre est questionné à l'aide de deux questions. La première questionne le genre auquel la personne s'identifie et offre les quatre choix de réponse suivant : « femme », « homme », « non-binaire, fluide dans le genre, bispirituel.le » et « autre ». La deuxième question était la suivante : « Vous identifiez-vous au genre qui vous a été assigné à la naissance? » à laquelle les participant.es pouvaient répondre : « oui », « non », « Je préfère ne pas répondre ». Lorsque le genre auquel s'identifie la personne correspondait à celui assigné à la naissance, la personne était considérée comme homme ou femme. Dans le cas contraire, les participant.es n'ayant pas répondu être un homme ou une femme s'identifiant au genre qui leur a été attribué à la naissance sont considérés comme issu.es de la minorité de genre. Les personnes trans, non binaires, fluides dans le genre et bispirituelles sont incluses dans l'expression «minorités de genre».

Victimisation sexuelle en milieu collégial (VSMC) (α = 0,86). Les situations de violence sexuelle subie en milieu collégial ont été étudiées avec l'instrument Sexual experiences questionnaire SEQ-Dod (Fitzgerald et al., 1999) composé de trois sections : (a) le harcèlement sexuel (α = 0,81) (tous les comportements verbaux et non verbaux qui ne visent pas la coopération sexuelle, mais se traduisent par des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes) comportant huit énoncés (b) les comportements sexuels non désirés (α = 0,78) (comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques) comportant sept énoncés et (c) la coercition sexuelle (α = 0,66) (chantage en échange de considérations futures reliées à l'emploi, aux études ou au sport, se manifeste aussi par de la pression, menaces ou représailles en cas de refus de s'engager dans des activités de nature sexuelle) comportant six énoncés. Cet instrument avait été traduit pour ESSIMU (Bergeron et al., 2016). Pour chaque énoncé, la personne répondante précise si un individu affilié au même cégep a commis ce geste envers elle. Les choix de réponse étaient : « Jamais », « 1 fois » et « 2 fois ou plus ». Chaque évènement pour lequel la personne répondante rapportait avoir subi au moins

une fois une des situations était suivi de la question suivante : « Est-ce arrivé au cours des 12 derniers mois à ce cégep », avec les choix de réponse « Oui » et « Non ».

Caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC. Ces caractéristiques sont le statut collégial de l'individu ayant commis les gestes, le nombre d'agresseur.es et leur genre (femme(s), homme(s), autre), ainsi que la position hiérarchique (la question était : la personne ou une des personnes ayant commis les gestes ci-haut était-elle en position de pouvoir envers vous, avait de l'autorité sur vous ?). Les différents choix de réponses pour identifier le statut collégial de l'individu ayant commis les gestes étaient les suivants : étudiant, enseignant / chargé de cours, membre du personnel professionnel, membre du personnel de soutien, membre du personnel cadre, membre du personnel de l'équipe sportive, responsable d'un groupe socioculturel, personnel de prévention et de la sécurité, superviseur ou répondant, client ou patient, ne connait pas le statut de l'individu ou autre.

Contextes des situations de VSMC. Finalement, une question permettait de rapporter dans quel contexte le ou les évènements avaient eu lieu. Une liste de 13 choix de réponses était offerte, par exemple : dans le cadre des activités d'études ou d'enseignement, lors d'une fête, d'un 5 à 7 ou autre activité sociale, dans l'environnement virtuel, dans un contexte d'emploi étudiant au cégep, dans un contexte sportif (excluant activités d'intégration), dans un contexte d'implication étudiante, lors d'une activité d'intégration dans le programme.

Signalement et dénonciation au cégep. Cette section, à laquelle répondaient les participant.es ayant subi au moins un geste de VSMC, est composée d'une question permettant d'identifier un signalement ou un dévoilement à l'établissement collégial. La formulation de la question est « Avez-vous signalé ou dénoncé les évènements que vous avez vécus aux instances/ressources du cégep (et non à votre entourage personnel)? ». Les choix de réponses étaient : « Non, je n'ai signalé ou dénoncé aucun

évènement commis par une personne affiliée au cégep. », « Oui et non, j'ai signalé ou dénoncé certains évènements commis par une personne affiliée au cégep, mais pas tous » et « Oui, j'ai signalé ou dénoncé tous les évènements commis par une personne affiliée au cégep ». Les choix ont été recodés de manière dicotomique (oui/non). La réponse présentée indiquant que la personne a répondue « Oui et non (...) » a été recodé tel un « oui ».

Témoin ou confident.e. Cette section, située à la fin du questionnaire et s'adressant à toutes les personnes répondantes, comporte deux questions. La première est celle-ci: « Dans le cadre de vos activités au cégep, avez-vous été témoin d'une forme de harcèlement ou de VSMC commise par une personne du cégep envers une autre personne du cégep? », était accompagnée d'exemples de VSMC (ex. commentaires injurieux ou dégradants à connotation sexuelle; les attouchements, frôlements, les pincements, les baisers non désirés). La deuxième question était la suivante : « Dans le cadre de vos activités au cégep, une personne du cégep vous a-t-elle confié avoir subi une forme de harcèlement ou de VSMC commise par une autre personne du cégep? ». Pour ces deux questions, les choix de réponses étaient : « Jamais », « une fois » ou « deux fois et plus ». Pour les analyses, les réponses ont été recodées de manière dichotomique (oui/non).

4.5 Les considérations éthiques

Le projet PIECES a obtenu l'approbation du comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM et des comités institutionnels des cégeps partenaires (CIEREH UQAM, numéro de référence : 3421_e_2019) (Annexe A), et le projet de mémoire de l'étudiante y est déjà inclus. L'étudiante a d'ailleurs complété la formation en ligne l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains : Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER) avant la réalisation du projet de mémoire (Annexe B). Pour le questionnaire, le serveur

d'hébergement utilisé est *Qualtrics* et il atteint les exigences de confidentialité et de gestion de données des comités institutionnels d'éthique de la recherche (l'UQAM détient une licence institutionnelle dont le serveur est situé à Toronto). D'ailleurs, la banque de données est complètement anonymisée. Avant de répondre au questionnaire, le consentement libre, éclairé et volontaire des participant.es a été obtenu. Les personnes participantes pouvaient cesser de participer à tout moment. Une liste de ressources d'aide spécialisée selon les régions a aussi été fournie à la communauté collégiale via le courriel permettant la participation et via le site Web des cégeps.

4.6 Le portrait sociodémographique de l'échantillon actuel

Un nombre total de 218 étudiant.es athlètes provenant de cinq cégeps composent l'échantillon de cette étude. Les femmes représentent 66,5 % de l'échantillon et les hommes représentent 33,5 % (il est à souligner que personne ne s'est identifié autrement qu'homme ou femme). Les personnes hétérosexuelles (88,5 %) sont plus nombreuses que celles issues de la minorité sexuelle ou incertaine/en questionnement (11,5 %). Parmi cet échantillon, 33,9 % des participant.es sont âgé.es de 17 ans et moins, 63,5 % entre 18 à 25 ans et 2,3 % de 26 ans et plus. La majorité réalise une formation préuniversitaire (59,2 %) et près de la moitié des participant.es (49,1 %) sont à leur première ou deuxième session au cégep au moment de la collecte. Finalement, 18,4 % des étudiant.es athlètes ont répondu être issue.es d'une minorité visible. Le Tableau 4.1 présente de manière détaillée le profil sociodémographique de l'échantillon.

Des analyses comparatives ont été menées afin de vérifier si le profil sociodémographique des femmes et des hommes est comparable. Il n'y a pas de différence statistiquement significative selon les genres hommes et femmes pour les variables suivantes : l'âge ($\chi^2 = 0.513$; p = 0.774), le programme d'études ($\chi^2 = 1.661$; p = 0.436), le nombre de sessions ($\chi^2 = 1.536$; p = 0.464), l'orientation sexuelle ($\chi^2 = 1.536$)

1,186 ; p = 0,553), être issu,e d'une minorité visible ($\chi^2 = 2,835$; p = 0,092), avoir un trouble, une difficulté ou un handicap ayant un impact sur la vie quotidienne ($\chi^2 = 0,613$; p = 0,736) et habiter dans une résidence collégiale ($\chi^2 = 3,541$; p = 0,060).

Tableau 4.1 : Profil sociodémographique de l'échantillon, selon le genre (n = 218)

$(n = 218)$ n $\frac{9}{6}$ Âge 218 17 ans et moins 74 33,9 18 à 25 ans 139 63,8 26 ans et plus 5 2,3 Programme d'études 218 Formation préuniversitaire 129 59,2 Formation technique 74 33,9 Tramplin DEC et continue 15 36,0	(n = n) 50 91 4 85 52 8	34,5 62,8 2,8 58,6 35,9	(n n 24 48 1	32,9 65,8 1,4
Âge 218 17 ans et moins 74 33,9 18 à 25 ans 139 63,8 26 ans et plus 5 2,3 Programme d'études 218 Formation préuniversitaire 129 59,2 Formation technique 74 33,9	50 91 4 85 52	34,5 62,8 2,8 58,6	24 48 1	32,9 65,8 1,4
17 ans et moins 74 33,9 18 à 25 ans 139 63,8 26 ans et plus 5 2,3 Programme d'études 218 Formation préuniversitaire 129 59,2 Formation technique 74 33,9	91 4 85 52	62,8 2,8 58,6	48	65,8 1,4
18 à 25 ans13963,826 ans et plus52,3Programme d'études218Formation préuniversitaire12959,2Formation technique7433,9	91 4 85 52	62,8 2,8 58,6	48	65,8 1,4
26 ans et plus52,3Programme d'études218Formation préuniversitaire12959,2Formation technique7433,9	85 52	2,8	1	1,4
Programme d'études 218 Formation préuniversitaire 129 59,2 Formation technique 74 33,9	85 52	58,6		
Formation préuniversitaire 129 59,2 Formation technique 74 33,9	52	-	44	(0.2
Formation technique 74 33,9	52	-	44	(0.2
<u> </u>		35,9		60,3
Tramplin DEC at continue 15 260	Q		22	30,1
Tremplin DEC et continue 15 36,9	O	5,5	7	9,6
Nombre de sessions, incluant celle en 218				
cours				
1-2 107 49,1	73	50,3	34	46,6
3-4 73 33,5	50	34,5	23	31,5
5 et plus 38 17,4	22	15,2	16	21,9
Orientation sexuelle 218				
Hétérosexuelle 193 88,5	126	86,9	67	91,8
Minorité sexuelle ¹ et incertain.e/En 25 11,5	19	13,1	6	8,2
questionnement				
Minorité visible ² 217				
Oui 40 18,4	22	15,3	18	24,7
Trouble, difficulté ou handicap ayant 218				
un impact sur la vie quotidienne				
Oui 31 14,4	20	13,8	11	15,1
Résidence étudiante 218				-
Oui 26 12,0	13	9,0	13	17,8

¹ Dans le cadre de cette étude, l'expression «minorité sexuelle» réfère aux participant.es ayant répondu être homosexuel.les, gais, lesbiennes, bisexuel.les, bi-spirituel.les, queer, pansexuel.les, allosexuel.les ou asexuel.les, ou qui ont sélectionné l'option de réponse « Autre » à la question de l'orientation sexuelle.

²Minorité visible réfère aux personnes, autres que les autochtones, qui ne s'identifient pas ou qui ne sont pas perçues comme blanches.

CHAPITRE V

ARTICLE

Les violences sexuelles subies chez la communauté étudiante athlète de cinq établissements collégiaux du Québec

Auteures:

DESROCHERS LAFLAMME, Camille¹ (B.A., candidate à la maîtrise en sexologie)
BERGERON, Manon^{1,2} (Ph. D. Éducation)

¹Département de sexologie, Université du Québec à Montréal, Canada

²Titulaire de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur

Soutien financier:

La première auteure a bénéficié d'un soutien financier pour la réalisation de cette étude, grâce à une bourse de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur.

Résumé:

Cet article aborde de manière spécifique les violences sexuelles commises envers les étudiant.es athlètes évoluant dans le milieu collégial. La violence sexuelle est comprise dans un continuum de manifestations possibles, incluant le harcèlement sexuel, la coercition sexuelle et les comportements sexuels non désirés (dont l'agression sexuelle). Au Canada et ailleurs, certaines études récentes révèlent l'ampleur des violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, et d'autres en milieu sportif. Ces deux environnements sont traversés par des rapports sociaux de genre et des rapports hiérarchiques. Or, les recherches ne permettent pas de documenter spécifiquement l'ampleur et les caractéristiques des violences sexuelles en milieu collégial (VSMC) chez la communauté étudiante athlète. Les étudiant.es athlètes conjuguent leurs études et la pratique d'un sport à titre d'athlète officiel représentant leur établissement d'enseignement supérieur. Les objectifs de cette étude sont d'estimer l'ampleur des étudiant.es athlètes ayant subi de la VSMC, de décrire les contextes et caractéristiques des situations subies puis de souligner les différences entre les genres. Les données sont extraites de la banque de données du Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité mené dans cinq cégeps au Québec en 2019 (sous la direction de Manon Bergeron). L'échantillon regroupe des étudiant.es athlètes (n = 218). Les résultats révèlent que depuis leur arrivée au cégep, 39,9 % des étudiant.es athlètes ont subi des gestes de VSMC commis par un individu affilié à la même institution. Les femmes (45,5 %) sont significativement plus nombreuses à avoir subi des VSMC que les hommes (28,8 %) et près de deux fois plus nombreuses à avoir du subi du harcèlement sexuel (42,1 % vs 21,9%). En plus de contribuer à établir un portrait des VSMC chez cette population, les résultats argumentent en faveur de mesures de prévention, de soutien et d'accompagnement auprès des étudiant es athlètes, adaptées à leur réalité.

Mots clés : violence sexuelle, harcèlement sexuel, étudiant athlète, milieu collégial, sport, prévention

5.1 Problématique

Les violences sexuelles (VS) existent dans les milieux d'enseignement supérieur ainsi que dans les milieux sportifs. Dans les dernières années, les études portant sur les VS dans les cégeps, les collèges et les universités se sont multipliées. Dans le domaine sportif, les recherches sur la victimisation sexuelle chez les athlètes sont moins exhaustives, bien que les VS soient présentes au sein des différentes organisations sportives. Alors que les VS s'avèrent être un problème majeur dans ces deux environnements, il semble que peu d'études aient documenté les expériences de victimisation sexuelle vécues par la communauté étudiante athlète. La réalité de cette communauté étant impliquée à la fois dans la sphère de l'éducation et celle du sport est alors peu connue.

5.2 État des connaissances

Le terme « violence sexuelle » englobe un plus large spectre de manifestations que la définition légale de l'agression sexuelle. La définition globale et inclusive retenue de la VS pour cette étude est la suivante : « Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques » (Université du Québec à Montréal (UQAM), 2019, p. 9). Cette définition est associée à une diversité de formes ou de manifestations de VS, telle que : le (cyber)harcèlement sexuel; les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme; la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement; les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés; l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle; les promesses de récompense en échange de faveurs sexuelles et des formes de comportements sexuels non désirés ou non consensuels. Par ailleurs, l'une des problématiques majeures rencontrées dans l'étude

des VS est la difficulté à comparer les études entre elles dût à la variation des définitions utilisées : certaines se limitent à la définition légale de l'agression sexuelle alors que d'autres sont plus inclusives des différentes formes, cette seconde approche est celle recommandée par les *Centers for Disease Control and Prevention* (Basile *et al.*, 2014).

Quelques études antérieures documentent la présence des VS en milieu sportif. Toutefois, un plus grand nombre d'études fait état de l'ampleur en milieu d'enseignement supérieur. Le Comité international olympique estime que la prévalence du harcèlement sexuel dans le sport varie entre 19 % et 92 % et l'agression sexuelle entre 2 % et 49 % (Mountjoy et al., 2016). Dans le milieu du sport canadien, une étude rapporte que 19,7 % des athlètes d'équipes nationales de l'échantillon (n = 1 001), soit 17,5 % des femmes et 2,1 % des hommes, ont subi au moins une forme de VS (les énoncés se rapportent au harcèlement sexuel et d'autres comportements sexuels non désirés) au cours de leur carrière sportive (Kerr et al., 2019). En ce qui concerne les VS dans les milieux d'enseignement supérieur, Fedina et ses collègues (2016) ont effectué une recension à partir de 34 études publiées entre 2000 et 2015. Pour les dix études ayant utilisé une définition large des VS (ex : comportements sexuels non désirés, le viol et la tentative de viol) les taux de prévalence de victimisation sexuelle varient entre 6 % et 44,2 % pour les femmes et entre 1,4 % et 3,2 % pour les hommes. Par ailleurs, l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP) réalisée par Statistique Canada, rapporte que 44,6 % des femmes et 32,2 % des hommes ont été la cible d'au moins un comportement sexualisé non désiré (incluant les communications verbales et non verbales inappropriées, le partage de matériel sexuellement explicite et les attouchements ou relations sexuelles suggérées) dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents l'enquête (Burczycka, 2020). Au Québec, l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) menée dans six universités (n = 6 554) rapporte que 36,2 % des étudiant.es ont subi au moins un évènement de VS en milieu universitaire depuis leur arrivée à l'université; la forme la plus fréquente est le harcèlement sexuel (32,9 %), suivi par les comportements sexuels non désirés (18,2 %) et ensuite par la coercition sexuelle (3 %) (Bergeron *et al.*, 2019). L'étude de Fasting et ses collègues (2014), réalisée dans trois pays européens, est à ce jour l'une des rares études qui s'est penchée sur les expériences de harcèlement sexuel subies par 616 étudiantes athlètes féminines dans le milieu sportif et dans le milieu de l'éducation. Ainsi, les résultats indiquent que 50,5 % des étudiantes athlètes ont subi du harcèlement sexuel, soit dans le milieu sportif (33,5 %) ou dans le milieu de l'enseignement (38,0 %).

Les VS peuvent avoir des répercussions considérables dans plusieurs sphères de la vie. Statistique Canada (2020) rapporte que les étudiant.es ayant subi des VS subissaient plusieurs conséquences au niveau de leur bien-être émotionnel, mental ainsi que sur leurs études (Burczycka, 2020). L'ESSIMU documente que 50 % des étudiant.es victimes rapportaient au moins un impact négatif dans une sphère de leur vie, soit la réussite scolaire ou professionnelle, la vie personnelle et sociale, la santé physique et mentale; par ailleurs, 9,5 % atteignaient le seuil clinique associé à un état de stress post-traumatique (Bergeron *et al.*, 2019).

Chez les athlètes, des conséquences ont été observées au niveau psychologique et physique (Brackenridge, 2001; Ohlert et al., 2019; Parent et Fortier, 2018). Plus précisément, les études rapportent une diminution de l'estime de soi et une diminution de l'estime de l'image corporelle chez les athlètes élites ayant subi du harcèlement sexuel (Fasting et al., 2002), un plus faible bien-être, un taux plus élevé de dépression chez les athlètes allemand.es de niveau national et chez les athlètes juniors ayant subi des gestes de VS dans le contexte sportif (Ohlert et al., 2019), davantage de troubles alimentaires, des comportements d'automutilation, des pensées suicidaires chez les athlètes canadien.nes ayant subi des gestes de VS au cours de leur carrière (Kerr et al., 2019), des conséquences sur leurs performances sportives et une baisse de la motivation à poursuivre dans le milieu du sport (Fasting et al., 2002; Kerr et al., 2019).

Plusieurs facteurs de risque de subir de la VS sont documentés à travers des études. Ils sont majoritairement rapportés de façon distincte pour les étudiant.es et les athlètes, bien que certains peuvent être communs. Chez les étudiant.es, les facteurs de risque les plus documentés sont : être une femme, s'identifier à la diversité sexuelle (Bondestam et Lundqvist, 2020; Burczycka, 2020; Martin-Storey *et al.*, 2018; Université d'Ottawa, 2015) et être au début de son parcours universitaire (Bergeron *et al.*, 2016; Cantor *et al.*, 2019; Krebs *et al.*, 2007). L'enquête de Statistique Canada rapporte également que les jeunes femmes de 17 à 24 ans sont victimes d'agressions sexuelles dans une proportion plus élevée que les autres étudiantes, alors que 14 % des jeunes femmes ont subi des agressions sexuelles au cours des 12 mois précédents l'enquête (Burczycka, 2020). D'ailleurs, l'étude de Stotzer et MacCartney (2016) révèle qu'un niveau compétitif plus élevé du programme sportif de l'établissement d'enseignement est lié à un plus grand nombre de signalements d'agression sexuelle à l'institution.

Chez les athlètes, les principaux facteurs de risque identifiés sont : être une femme, s'identifier à une diversité sexuelle (Banyard *et al.*, 2007; Kirkland et LaBanc, 2014; Ohlert *et al.*, 2017; Vertommen *et al.*, 2016), être issu.e d'une minorité visible et compétitionner à un niveau international (Vertommen *et al.*, 2016). Deux autres facteurs de risque ont été identifiés pour les athlètes victimes de VS de la part d'un.e entraineur.e, soit la différence d'âge importante entre ces deux personnes (Cense et Brackenridge, 2001; Kirby *et al.*, 2000; Ohlert, *et al.*, 2017) et le fait que l'entraineur soit de sexe masculin (Décamps *et al.*, 2009; Fasting *et al.*, 2010; Kerr *et al.*, 2019). D'autre part, l'étude récente de Demers et ses collègues (2021), réalisée auprès de 1 140 athlètes âgé.es entre 13 et 18 ans (âge moyen de 15,2 ans), suggère que le degré de conformité à l'éthique du sport pourrait être associé à la VS chez les athlètes. L'étude s'appuie sur le concept de l'éthique sportive décrit par Hughes et Coackley (1991) qui présente les quatre normes définissant un.e « vrai.e athlète » : faire des sacrifices pour le sport, rechercher la distinction, accepter les risques du sport et pousser ses limites physiques et mentales. Les auteures se sont intéressées aux relations

entre la conformité à ces normes et les VS subies chez les jeunes athlètes selon leur genre et le type de sport pratiqué (individuel ou en équipe). Les résultats indiquent que chez les filles athlètes le sacrifice de soi était corrélé au fait d'avoir subi des VS de la part d'un e entraineur e. De plus, chez les athlètes pratiquant un sport d'équipe (tous genres confondus), une plus grande conformité à la norme de souhaiter se distinguer était associée au fait d'avoir subi des VS commises par un pair ou un e entraineur e. Quant aux facteurs de risque relationnel chez les athlètes, Jeckell et ses collègues (2018) rapportent que les situations de hazing (initiations) sont bien souvent des situations où la VS est utilisée, dans l'objectif que les recrues développent les mêmes valeurs et croyances que leurs pairs vétérans. Enfin, certaines relations athlèteentraineur.e, par leurs caractéristiques, peuvent permettent l'émergence de VS. Gaedicke et ses collègues (2021) ont relevé trois caractéristiques pouvant créer des situations plus à risque, soit le pouvoir, la proximité et des limites floues et l'ambiguïté des rôles. Sur le plan communautaire, le fait d'être relocalisé hors de la bulle familiale pour s'entrainer ailleurs (Mountjoy et al., 2016) et de se retrouver isolé dans plusieurs situations accroît la vulnérabilité de l'athlète (vestiaire, déplacement, camp d'entrainement, etc.) (Cense et Brackenridge, 2001). Finalement, au niveau socioculturel, le facteur le plus documenté est la normalisation et la tolérance de la violence dans le domaine sportif (Parent et Fortier, 2018). D'ailleurs, le rapport réalisé par l'Université de Toronto révisant les politiques canadiennes sur le harcèlement et l'abus dans le sport des 20 dernières années nomme que effectivement, la culture du sport peut parfois mener au refus de reconnaître et de signaler les situations de VS (Donnelly et Kerr, 2018). L'étude réalisée par AthletesCAN (2019) énonçait que les athlètes élites canadien.nes rapportaient un constat similaire en soulignant que les VS étaient normalisées et acceptées dans le sport (Kerr et al., 2019).

Tant en milieu académique que sportif, les études indiquent que les individus qui commettent les gestes de VS sont majoritairement des hommes et du même statut que la personne victime. D'abord, chez les étudiant.es, les gestes de VS sont plus souvent

commis par un homme ayant un statut étudiant (Bergeron *et al.*, 2016; Burczycka, 2020; Cantor *et al.*, 2019; Clodfelter *et al.*, 2010; Klein et Martin, 2019). Chez les athlètes élites, les individus commettant les gestes de VS les plus souvent identifiés sont les pairs athlètes de sexe masculin (Décamps *et al.*, 2009; Kerr *et al.*, 2019). D'ailleurs, l'étude réalisée par Fasting et ses collègues (2014) auprès d'étudiantes athlètes ayant subi des gestes de harcèlement commis par des hommes seulement, rapporte que ces dernières subissaient plus de de gestes d'harcèlement sexuel d'hommes du milieu de l'éducation (38,0 %) que des hommes du milieu sportif (33,5 %). Quant au statut des hommes harceleurs, les gestes étaient plus souvent commis par les pairs étudiants (28,0 %) que par un les pairs athlètes (22,6 %). Enfin, les gestes de harcèlement sexuel ont aussi été commis par les entraineurs (17,8 %) et les enseignants (17,0 %), sans que cette différence soit significative.

Les contextes dans lesquels se sont déroulés les évènements de VS sont difficilement comparables selon le milieu de l'enseignement et sportif. L'ESIPEP rapporte que la majorité des comportements sexualisés non désirés subis par les étudiant.es se sont déroulés sur le campus, soit dans des immeubles non résidentiels et dans des contextes d'apprentissages (Burczycka, 2020). À l'inverse, les agressions sexuelles se sont majoritairement produites hors campus, principalement dans un restaurant ou un bar et dans une résidence privée (Burczycka, 2020). Quant au milieu sportif, les situations de VS sont commises lors des entrainements, des compétitions, des déplacements, dans les vestiaires, dans les hôtels (en contexte de compétitions), dans des lieux privés (Johansson et Lundqvist, 2017; Kirby et Greaves, 1997; Kirby et al., 2000; Kirkland et LaBanc, 2014; Mountjoy et al., 2016) et lors des initiations sportives (Fogel et Quinlan, 2020; Kerr et al., 2019). Enfin, l'étude de Ohlert et ses collègues (2020) réalisée auprès d'athlètes allemand.es nationaux et juniors révèle qu'une plus grande proportion d'athlètes avaient subi au moins une situation de VS en dehors du contexte sportif (43,4 %) que dans le contexte sportif (37,2 %) au cours de leur vie.

Dans le milieu de l'éducation, comme dans le milieu sportif, les taux de signalement des situations de VS sont faibles. Dans son enquête auprès des étudiant.es postsecondaires, Statistique Canada indique que 95,0 % des étudiantes et 98,1 % des étudiants ayant été victimes n'ont pas parlé à leur institution d'au moins une situation de VS subie (Burczycka, 2020). Chez les athlètes élites canadiens, ayant subi au moins une expérience d'abus, de harcèlement ou d'intimidation, 84 % des athlètes n'ont pas signalé la situation à leur organisation (Kerr *et al.*, 2019).

En somme, les VS sont bien présentes en milieu d'enseignement supérieur et en milieu sportif. Il est indéniable que les VS touchent un grand nombre d'étudiant.es athlètes qui en sont soit victimes, témoins ou qui en reçoivent les confidences. Toutefois, le peu de données publiées au Québec et au Canada ne permet pas d'établir un portrait de la situation actuelle des VS chez les étudiant.es athlètes. Il apparait donc pertinent de documenter davantage l'ampleur, mais également les contextes et les caractéristiques des situations de VS spécifiquement chez les étudiant.es athlètes en milieu collégial.

5.3 Objectifs de l'étude

Cette étude se différencie des travaux menés précédement alors qu'elle s'intéresse aux étudiant.es athlètes évoluant dans le milieu collégial. L'objectif général est de documenter les situations de violence sexuelle en milieu collégial (VSMC) subies par les étudiant.es athlètes fréquentant cinq cégeps francophones au Québec. Les trois objectifs spécifiques à cette étude sont les suivants : (1) estimer la proportion d'étudiant.es athlètes collégiaux victimes, confident.es ou témoins de situations de VSMC, (2) décrire les caractéristiques des situations de VSMC, en particulier les contextes dans lesquels sont survenues ces situations et leur (non—)dénonciation et (3) examiner les différences et les similitudes entre les étudiantes et les étudiants athlètes ayant rapporté avoir subi au moins une situation de VSMC. Le terme « milieu collégial » dans VSMC signifie que l'évènement peut être survenu tout autant à

l'intérieur du campus, à l'extérieur du campus ou dans l'environnement virtuel, mais que les gestes ont été commis par une personne affiliée au même cégep. Ainsi, le critère central est l'affiliation des personnes concernées (personne victime et individu agresseur) par la situation de VS.

5.4 Méthodologie

Les données proviennent du *Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité* (PIECES) mené au Québec auprès de l'ensemble de la communauté collégiale de cinq cégeps (Bergeron *et al.*, 2020). Le seul critère d'inclusion était de travailler ou d'étudier dans l'un des cinq cégeps partenaires au moment de la collecte de données (novembre 2019). Suite à l'approbation des comités d'éthique de recherche, l'invitation à participer à la recherche a été diffusée via les listes institutionnelles des courriels des cégeps. L'échantillon total compte 6 006 répondant.es. Dans la présente étude, l'échantillon regroupe exclusivement les étudiant.es ayant complété le questionnaire en ligne et ayant affirmé faire partie d'une équipe sportive collégiale officielle à titre d'athlète.

Participant.es. L'échantillon compte 218 étudiant.es athlètes, dont 66,5 % s'identifient comme femmes (n = 145) et 33,5 % comme hommes (n = 73). 88,5 % des participant.es s'identifient hétérosexuel.les et 11,5 % à la minorité sexuelle ou incertain.es/en questionnement. La majorité de l'échantillon (63,8 %) est âgée de 18 à 25 ans. Le Tableau 5.1 détaille les caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon.

Tableau 5.1. Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon, selon le genre

	Total (n = 218)		Femmes $(n = 145)$		Hommes $(n = 73)$	
-	$\frac{n-2}{N}$	(18) %	$\frac{n}{N}$	143) %	$\frac{(n=N)}{N}$	/3) %
~ ~	1 V	70	IV	70	<i>I</i> V	70
Âge	7.4	22.0	50	24.4	24	22.0
17 ans et moins	74	33,9	50	34,4	24	32,9
18 à 25 ans	139	63,8	91	62,8	48	65,8
26 ans et plus	5	2,3	4	2,8	1	1,3
Programme d'études						
Formation préuniversitaire	129	59,2	85	58,6	44	60,3
Formation technique	74	33,9	52	35,9	22	30,1
Tremplin DEC et continue	15	6,9	8	5,5	7	9,6
Nombre de sessions, incluant celle en						
cours						
1-2	107	49,1	73	50,3	34	46,6
3-4	73	33,5	50	34,5	23	31,5
5 et plus	38	17,4	22	15,2	16	21,9
Orientation sexuelle		,				
Hétérosexuelle	193	88,5	126	86,9	67	91,8
Minorité sexuelle ¹ /Incertain.e/En	25	11,5	19	13,1	6	8,2
questionnement	20	11,0	17	15,1	Ü	0,2
S'identifie appartenant à une minorité						
visible ² (n=217)						
Oui	40	18,4	22	15,3	18	24,7
Non	177	81,6	122	84,7	55	75,3
Aucune réponse	1	0,4	1	0,7	-	-
Habiter dans une résidence collégiale (n		٠, ١		0,7		
= 217)						
Oui	26	12,0	13	9,0	13	17,8
					60	
Non	191	88,0	131	91,0	00	82,2

¹ Dans le cadre de cette étude, l'expression « minorité sexuelle » réfère aux participant.es ayant répondu être homosexuel.les, gais, lesbiennes, bisexuel.les, bi-spirituel.les, queer, pansexuel.les, allosexuel.les ou asexuel.les, ou qui ont sélectionné l'option de réponse « Autre » à la question de l'orientation sexuelle.

²L'expression « minorité » visible réfère aux personnes, autres que les autochtones, qui ne s'identifient pas ou qui ne sont pas perçues comme blanches.

5.4.1 Le questionnaire en ligne comme instrument de collecte

Données sociodémographiques. Cette section comportait une série de questions permettant de recueillir les données sociodémographiques propres à chaque participant.e, lié à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle, être issu.e d'une minorité visible, à la durée de fréquentation au cégep, au programme d'études, à habiter en résidence ainsi qu'au statut d'étudiant athlète.

5.4.2 Victimisation sexuelle en milieu collégial ($\alpha = 0.86$).

Les situations de VSMC ont été étudiées avec l'instrument Sexual experiences questionnaire SEQ-Dod (Fitzgerald et al., 1999) composé de 21 items répartis en trois sections : (a) le harcèlement sexuel ($\alpha = 0.81$) (tous les comportements verbaux et non verbaux qui ne visent pas la coopération sexuelle, mais se traduisent par des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes) (b) les comportements sexuels non désirés (α = 0,78) (comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques) et (c) la coercition sexuelle ($\alpha = 0.66$) (chantage en échange de considérations futures reliées à l'emploi, aux études ou au sport, se manifeste aussi par de la pression, menaces ou représailles en cas de refus de s'engager dans des activités de nature sexuelle). Pour chaque énoncé, les participant es précisaient si un individu affilié au même cégep avait commis ce geste envers leur personne : «Jamais», «1 fois» et «2 fois ou plus» depuis l'arrivée au cégep et au cours des 12 derniers mois. Pour les analyses, les réponses ont été recodées de manière dichotomique (oui/non). Cette section comprenait plusieurs questions permettant de préciser certaines caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC (le statut au cégep, le genre et la position hiérarchique) et d'autres questions sur les contextes dans lesquels se sont produits les évènements (ex. : activité d'intégration sportive, contexte sportif, activités d'études, etc.). La liste initiale des treize choix de réponses pour le contexte a été réduite à huit, en regroupant des contextes dût à leur ressemblance et aux faibles nombres de réponses.

5.4.3 Signalement et dénonciation.

Cette section contenait une question qui permettait d'identifier si l'étudiant.e a signalé les évènements subis aux instances ou aux ressources du cégep. Les réponses étaient les suivantes : «Oui, j'ai signalé ou dénoncé tous les évènements commis par une personne affiliée au cégep», «Oui et non, j'ai signalé ou dénoncé tous certains évènements commis par une personne affiliée au cégep» et «Non, je n'ai signalé ou dénoncé aucun évènement commis par une personne affiliée au cégep». Ces réponses ont été recodées de manière dichotomique (oui/non).

5.4.4 Être témoin ou confident.e.

Cette section comportait deux questions. La personne indiquait d'abord si elle avait déjà été témoin en répondant à la question suivante : «Dans le cadre de vos activités au cégep, avez-vous été témoin d'une forme de harcèlement ou de violence sexuelle commise par une autre personne du cégep ? », les choix de réponses étaient : «Jamais», «1 fois» et «2 fois ou plus». La seconde traitait du fait d'avoir reçu des confidences de la part d'une personne qui a subi des VSMC. Elle était formulée ainsi : «Dans le cadre de vos activités au cégep, une personne du cégep vous a-t-elle confié avoir subi une forme de harcèlement ou de violence sexuelle commise par une autre personne du cégep ? ». Les réponses possibles étaient les suivantes : «Jamais», «1 fois» et «2 fois ou plus». Pour ces deux questions, les réponses ont été recodées de façon dichotomique (oui/non).

5.4.5 Analyses effectuées

D'abord, pour s'assurer que le profil sociodémographique entre les hommes et les femmes était comparable, des analyses comparatives exploratoires de Chi-carré ont été menées. Il n'y a pas de différence statistiquement significative selon le genre pour les variables suivantes : l'âge ($\chi^2 = 0.513$; p = 0.774), le programme d'études ($\chi^2 = 1.661$; p = 0.436), le nombre de sessions ($\chi^2 = 1.536$; p = 0.464), l'orientation sexuelle ($\chi^2 = 1.536$)

1,186; p=0,553), être issu.e d'une minorité visible ($\chi^2=2,835$; p=0,092) et habiter dans une résidence collégiale($\chi^2=3,541$; p=0,060). Ensuite, des analyses descriptives ont été réalisées pour obtenir les fréquences à l'ensemble des variables (objectif 1 et objectif 2). Pour répondre au troisième objectif, des analyses de Chi-carré ont également été réalisées pour comparer les hommes et les femmes. Les tailles d'effet présentées dans les tableaux peuvent être interprétées en utilisant l'échelle de Cohen (1988), pour différencier un effet faible (0,20), moyen (0,50) et fort (0,80). Les analyses ont été réalisées avec SPSS version 27.0.

5.5 Résultats

5.5.1 Des situations nombreuses de VSMC chez les étudiant.es athlètes, davantage pour les personnes s'identifiant comme femmes

Les données révèlent que 39,9 % des étudiant.es athlètes ont fait l'objet de gestes de VSMC commis par un individu affilié à la même institution, depuis leur arrivée au cégep (Tableau 5.2). Plus précisément, 35,3 % rapportent avoir subi du harcèlement sexuel, 17,0 % des comportements sexuels non désirés et 4,6 % de la coercition sexuelle. En considérant la période des 12 mois précédents l'enquête, 38,5 % de l'échantillon a subi au moins une forme de VSMC : 34,4 % du harcèlement sexuel, 14,7 % des comportements sexuels non désirés et 3,2 % de la coercition sexuelle. Par ailleurs, les analyses indiquent des différences significatives selon le genre, et ce, pour les deux temps de référence : les étudiantes athlètes sont significativement plus nombreuses à rapporter avoir subi au moins un évènement de VSMC que les étudiants athlètes depuis leur arrivée au cégep (respectivement 45,5 % vs 28,8 %) et au cours des douze mois précédents l'enquête (respectivement 44,1 % vs 27,4 %).

Tableau 5.2 Pourcentage d'étudiant.es athlètes ayant rapporté des évènements de VSMC par forme, selon le genre (n = 218)

	<i>Total</i> (n = 218)	Femmes (n = 145)	Hommes (n = 73)	χ^2	p	φ'
Depuis l'arrivée au cégep						
Au moins un évènement de VSMC	39,9	45,5	28,8	5,68	0,02*	-0,16
Harcèlement sexuel	35,3	42,1	21,9	8,63	< 0,01*	-0,20
Comportements sexuels non désirés	17,0	20,0	11,0	2,82	0,09	-0,11
Coercition sexuelle	4,6	4,1	5,5	0,20	0,66	0,03
Au cours des 12 derniers mois						
Au moins un évènement de VSMC	38,5	44,1	27,4	5,75	0,02*	-0,16
Harcèlement sexuel	34,4	41,4	20,5	9,34	< 0,01*	-0,21
Comportements sexuels non désirés	14,7	16,6	11,0	1,21	0,27	-0,08
Coercition sexuelle	3,2	2,8	4,1	0,29	0,59	0,04

Note. ϕ' est la taille d'effet

L'orientation sexuelle étant identifiée comme un facteur de risque, des analyses comparatives ont été menées. En raison du petit nombre de personnes issues des minorités sexuelles, ces analyses ont toutefois été limitées. En considérant toutes les formes de VSMC, les étudiants.es athlètes issu.es des minorités sexuelles semblent plus susceptibles de faire l'objet de gestes de VSMC que les étudiant.es athlètes hétérosexuel.les depuis les douze derniers mois (respectivement 56,0 % vs 36,3 %; χ^2 = 3,638; p = 0,06) et depuis l'arrivée au cégep (respectivement 56,0 % vs 37,8 %; χ^2 = 3,049; p = 0,08), bien que la différence ne soit que marginalement significative (p < 0,10). Toutefois, en examinant spécifiquement le harcèlement sexuel, les étudiant.es athlètes issu.es de la minorité sexuelle sont significativement plus à risque d'avoir subi du harcèlement sexuel que les étudiant.es athlètes hétérosexuel.les, et ce, pour les douze mois précédent l'enquête (respectivement 52,0 % vs 32,1 %; χ^2 = 3,874; p = 0,05) et depuis l'arrivée au cégep (respectivement 56,0 % vs 32,6 %; v = 5,29; v = 0,002).

^{*} p < .05. **p < .001

5.5.2 Des évènements de VSMC répétitifs et une fréquence accrue de harcèlement sexuel

La cooccurrence des formes de VSMC a été examinée. Ainsi, parmi les 87 étudiant.es athlètes ayant subi des VSMC depuis leur arrivée au cégep, 64,4 % ont subi une seule forme (52,9 % du harcèlement sexuel, 8 % des comportements sexuels non désirés, 3,4 % de la coercition sexuelle ; 28,7 % ont subi deux formes de VSMC (27,6 % du harcèlement sexuel et des comportements sexuels non désirés, 1,1 % du harcèlement sexuel et de la coercition sexuelle); et 6,9 % des étudiant.es athlètes ont subi les trois formes de VSMC. Cela indique que 35,6 % des étudiant.es athlètes victimes de VSMC en ont subi deux formes et plus. La proportion des femmes rapportant deux formes et plus (37,9 %) est plus élevée que les hommes (28,6 %), mais cette différence n'est statistiquement pas significative ($\chi^2 = 0,63$; p = 0,73).

Le harcèlement sexuel est la forme la plus fréquente de VSMC et elle demeure significativement plus élevée chez les femmes (Tableau 2). Depuis leur arrivée au cégep, les étudiantes athlètes ont davantage subi du harcèlement sexuel (42,1 %) que les étudiants athlètes (21,9 %). Il en va de même pour les 12 mois précédents l'enquête (41,4 % vs 20,5 %). Considérant la forte présence du harcèlement sexuel, les énoncés les plus fréquents de cette sous-échelle ont été examinés selon le genre. Les trois gestes de harcèlement sexuel les plus rapportés par l'échantillon sont : avoir été dévisagé.e ou déshabillé.e du regard d'une façon qui les a rendus.e mal à l'aise (18,3 % ; 26,2 % des femmes vs 2,7 % des hommes; χ^2 = 17,85 ; p < 0,01), avoir été sifflé.e ou interpellé.e d'une manière sexuelle (12,8 % ; 17,2 % des femmes vs 4,1 % des hommes ; χ^2 = 7,48 ; p < 0,01) et qu'un individu ait tenté de démarrer une discussion sur le sexe avec eux.elles, même si cela leur déplaisait (11,5 % ; 13,1 % des femmes vs 8,2 % des hommes; χ^2 = 1,14 ; p = 0,29).

5.5.3 Caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC

Le statut collégial, le genre et la position hiérarchique des individus ayant commis les gestes de VSMC ont été examinés (Tableau 5.3). Dans l'échantillon, 89,5 % des personnes victimes identifient que l'individu ayant commis les gestes de VSMC avait un statut étudiant (athlète ou non-athlète, cette précision est indisponible). Ce pourcentage est similaire entre les femmes et les hommes. Dans les quelques cas où le statut est celui de membre du personnel non enseignant, il s'agit de membre du personnel de l'équipe sportive (n= 1) et d'individus responsables de la prévention et de la sécurité sur le campus (n= 2).

Par ailleurs, 10,1 % des personnes victimes ont indiqué que l'individu ayant commis les gestes de VSMC était en position de pouvoir envers elles (avait de l'autorité sur elles). Ce pourcentage ne diffère pas significativement selon le genre.

En ce qui concerne le genre des individus ayant commis les gestes de VSMC, ils sont majoritairement identifiés comme des hommes (85,9 %) par l'ensemble de l'échantillon, mais ce pourcentage varie selon le genre de la personne victime. En effet, 96,9 % des étudiantes athlètes et 50 % des étudiants athlètes ont identifié au moins un homme responsable des gestes de VSMC; alors que 21,5 % des étudiantes athlètes et 73,7 % des étudiants athlètes ont identifié au moins une femme responsable des gestes de VSMC.

Tableau 5.3 Caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC, selon le genre¹

	Total	Femmes	Hommes	χ^2	P	φ'
Statut collégial (n = 87)	100	75,9	24,1			
Étudiant.e	89,5	90,9	85,0	0,57	0,45	-0,08
Enseignant.e/chargé.e de	8,1	7,6	10,0	0,12	0,73	0,04
cours						
Personnel non enseignant	3,5	3,0	5,0	0,18	0,67	0,05
Ne sait pas	12,8	13,6	10,0	0,18	0,67	-0,05
Position de pouvoir ou						
d'autorité sur vous (n = 75)	10,1	10,2	10,0	0,00	0,98	-0,00
Genre $(n = 84)$	100					
Homme	85,9	96,9	50,0	27,77	< 0,01*	-0,57
Femme	33,3	21,5	73,7	17,99	< 0,01*	0,46
Autre / Non spécifié	1,2	1,5	0	0,30	0,59	-0,06

Le total dépasse 100 %, car les répondant.es pouvaient cocher plus d'une réponse (si plus d'une situation subie). Note. φ' est la taille d'effet

5.5.4 Les contextes des évènements de VSMC

Les évènements de VSMC se sont produits le plus fréquemment pendant les activités d'études (54,8 %). Les autres contextes sont les suivants : 22,6 % dans un contexte sportif (incluant lors d'une activité d'intégration sportive), 21,4 % lors d'une fête, d'un 5 à 7 ou autre activité sociale, 19,0 % pendant l'exécution des tâches d'emploi étudiant au cégep et 15,5 % dans l'environnement virtuel. Il n'y avait pas de différence statistiquement significative selon le genre. Le total dépasse 100 %, car les répondant es pouvaient cocher plus d'une réponse (si plus d'une situation subie).

5.5.5 La dénonciation ou le signalement à l'établissement collégial

Sur les 87 étudiant.es athlètes ayant fait l'objet de VSMC, 92,0 % n'ont jamais dénoncé ou signalé aucun évènement aux instances, ni à une personne ou ressources d'aide au cégep. Dénoncer ou signaler signifie d'avoir communiqué les évènements de VSMC aux ressources et/ou instances du cégep. Cette démarche ne se limite pas à une plainte.

^{*} p < .05. **p < .001.

Ce résultat est similaire pour les femmes (92,9 %) et les hommes (89,5 %) ($\chi^2 = 0,221$; p = 0,64).

5.5.6 Être témoin ou recevoir des confidences

Dans l'ensemble de l'échantillon, 12,6 % déclarent avoir été témoin de gestes de harcèlement ou de VSMC et cette proportion est similaire entre les femmes et les hommes (respectivement 10,3 % vs 16,9 %; χ^2 = 1,552; p = 0,21). De plus, 17,1 % des participant es rapportent avoir déjà reçu les confidences d'une personne du cégep ayant subi un évènement de VS commis par une autre personne affiliée à la même institution. Ce pourcentage est similaire, peu importe le genre : 16,4 % chez les étudiantes athlètes et de 18,6 % chez les étudiants athlètes (χ^2 = 0,141; p = 0,71).

5.6 Discussion

Les résultats de cette étude permettent de décrire les expériences de violences sexuelles en milieu collégial (VSMC) chez les étudiant.es athlètes. Ils informent sur les expériences de VSMC subies par cette communauté qui évolue à la fois dans le milieu de l'enseignement supérieur et dans le milieu sportif. Enfin, ces résultats permettent d'établir les différences et les similitudes selon le genre. Le fait que près de quatre étudiant.es athlètes sur dix (39,9 %) ont subi un évènement de VSMC depuis leur arrivée au cégep indique une présence importante de situations de VSMC chez cette communauté. Ces situations sont encore plus fréquentes chez les femmes et les personnes issues des minorités sexuelles, en questionnement ou incertain.es. Ce dernier résultat converge avec l'ensemble des études antérieures, qui réitèrent qu'être une femme ou être issu.e des minorités sexuelles constitue des facteurs de risque, autant dans les études populationnelles (Conroy et Cotter, 2017), que celles réalisées auprès de la population étudiante collégiale ou universitaire (Banyard *et al.*, 2007; Bergeron *et al.*, 2016; Bonar *et al.*, 2020; Council of Ontario Universities, 2020; Martin-Storey

et al., 2018; Université d'Ottawa, 2015) ou encore les études avec des échantillon d'athlètes que dans le milieu sportif (Ohlert et al., 2017; Vertommen et al., 2017). Ce constat rappelle que les dynamiques de genres sont présentes dans le milieu de l'enseignement supérieur, ainsi que dans le contexte sportif qui y est rattaché.

Sous un autre regard, le harcèlement sexuel est la forme de VSMC la plus rapportée par les étudiant.es athlètes : parmi les personnes victimes dans l'étude, 88,6 % ont fait l'objet de gestes ou de paroles de harcèlement sexuel. De plus, le harcèlement sexuel apparaît dans tous les cas de cooccurrence avec les autres formes de VSMC. En effet, toutes les personnes ayant nommé avoir subi plus d'une forme de VSMC rapportent avoir subi du harcèlement sexuel et un second type de VSMC.

Par ailleurs, les résultats révèlent que plus de la moitié des évènements de VSMC se déroulent dans un contexte d'activités d'études (54,8 %) et que plus d'un évènement sur cinq a lieu dans un contexte sportif (incluant une activité d'intégration) (22,6 %). Les résultats obtenus rappellent ceux de Fasting et ses collègues (2014), alors que 38 % des femmes étudiantes athlètes ayant participé à l'étude nommaient avec subi des gestes de harcèlement commis par un homme dans le milieu de l'enseignement *versus* 36 % qui rapportaient avoir subi des gestes de harcèlement sexuel dans le milieu du sport, au sein de leur univeristé. Ainsi, ces résultats rappellent que les étudiant.es athlètes font partie de l'ensemble de la communauté étudiante et sont également à risque de subir des VSMC en contexte d'études. De plus, les résultats obtenus soulignent que les étudiant.es athlètes semblent vivent davantage de VS dans d'autres contextes que le contexte sportif, ce qui correspond aux résultats de Ohlert et ses collègues (2020) qui révélaient que les athlètes élites avaient subi davantage de VS à l'extérieur du milieu sportif, que dans le contexte sportif. Ce qui correspond une fois de plus à ce qui est présentement observé.

Bref, les résultats de cette présente étude suggèrent que le contexte d'activités d'études serait davantage propice aux VSMC pour la communauté étudiante athlète. Toutefois, le pourcentage de VS dans le contexte sportif demeure préoccupant. Enfin, ce résultat permet de différencier une particularité des étudiant.es athlètes, des étudiants non-athlètes. En effet, en réalisant une comparaison de ces résultats à ceux de l'ensemble des étudiant.es publiés dans le rapport de recherche de PIECES: l'ensemble des étudiant.es de PIECES rapportent que seulement 3,3 % des évènements de VSMC se sont déroulés dans le contexte sportif et 1,3 % lors d'activités d'intégration sportive (Bergeron *et al.*, 2020). Cette différence peut être expliquée par la fréquentation des milieux sportifs plus importante chez les étudiant.es athlètes. En ce sens, les institutions d'enseignement supérieur doivent reconnaître que ni le milieu d'enseignement, ni le milieu sportif sont sécuritaires pour les étudiant.es athlètes, en particulier pour les femmes.

Les différents milieux et contextes liés au sport pourraient bénéficier de plusieurs stratégies pour les rendre plus sécuritaires pour les étudiant.es athlètes. Ces stratégies de prévention pourraient impliquer : des affiches de sensibilisation dans les gymnases, les salles d'entrainements, les vestiaires, les centres sportifs et autres endroits fréquentés par les étudiant.es athlètes; la présence de kiosque de sensibilisation sur le harcèlement sexuel lors d'évènement sportif rassemblant un grand nombre d'étudiant.es athlètes (ex. lors des matchs d'ouverture de saison); des interventions de prévention auprès des équipes sportives, mettant l'accent sur des mises en situation pouvant se dérouler lors de compétitions à l'extérieur du campus ou lors du transport; des formations spécifiques dédiées aux membres du personnel sportif et aux étudiant.es athlètes visant à développer leur habileté d'intervenir comme des témoins actifs lors d'une situation de VSMC.

Plus de trois étudiant.es athlètes sur dix (35,3 %) rapportent avoir subi du harcèlement sexuel depuis leur arrivée au cégep. D'ailleurs, les femmes sont deux fois plus

nombreuses que les hommes à rapporter avoir subi ce type de gestes et elles sont près de dix fois plus nombreuses que les hommes à avoir été dévisagées ou déshabillées du regard d'une façon qui les a rendues mal à l'aise et quatre fois plus nombreuses que les hommes à avoir été sifflées ou interpellées d'une manière sexuelle. Ces types de gestes peuvent très bien avoir lieu en contexte sportif, et peuvent ainsi avoir des conséquences importantes sur le développement athlétique. Ces conséquences chez les athlètes victimes peuvent être multiples : perte d'intérêt pour le sport allant jusqu'à mettre fin à la pratique du sport (Cense et Brackenridge, 2001; Décamps *et al.*, 2009; Fasting *et al.*, 2002; Mountjoy *et al.*, 2016), diminution de la performance (Décamps *et al.*, 2009; Mountjoy *et al.*, 2016) ou risque de dopage (Mountjoy *et al.*, 2016). Par exemple, certaines étudiantes athlètes pourraient subir ce type de comportement violent lors d'un entrainement à la salle de sport ou en gymnase par exemple; alors qu'elles s'entrainent ou pratiquent leur sport. Les efforts de prévention et d'intervention mis en place dans les cégeps pourraient prioritairement viser en particulier le harcèlement sexuel et présenter des exemples concrets pour illustrer ce type de VS.

D'ailleurs, nos résultats concordent avec plusieurs études qui rapportent que le harcèlement sexuel est la forme de VS la plus courante, mais aussi la plus banalisée dans les milieux d'enseignement supérieur (Bergeron *et al.*, 2016). Quant au milieu sportif, la VS est fréquemment étudiée et particulièrement le harcèlement sexuel (Fasting *et al.*, 2002; Fasting *et al.*, 2010; Fasting *et al.*, 2012; Johansson et Lundqvist, 2017; Kirby *et al.*, 2000; Mountjoy *et al.*, 2016). Toutefois, bien que la VS soit étudiée, certains milieux sportifs sont réticents à modifier leur façon de faire, que ce soit des stratégies de prévention ou de sensibilisation, la mise en place de nouveaux codes ou encore des systèmes permettant de dénoncer et porter plainte. Ainsi, la VS est étudiée dans le milieu, bien plus que d'autres violences, mais reste encore banalisée sur le terrain (Kerr *et al.*, 2019; Kirby *et al.*, 2000; Parent et Fortier, 2018). En somme, il est essentiel que l'ensemble des stratégies de prévention mise en place dans les milieux

d'enseignement supérieur accordent une place centrale à la prévention du harcèlement sexuel.

Contrairement aux situations souvent médiatisées de VS subies par les étudiant.es athlètes (Ewing, 2020; Fraser, 2021), la forte majorité des étudiant.es athlètes rapportent que les gestes de VSMC ont été commis par un individu ayant un statut étudiant (89,5 %) plutôt que par un membre du personnel de l'équipe sportive. En nombre absolu, c'est une personne victime sur 87 dans notre échantillon qui identifie un.e membre du personnel de l'équipe sportive comme responsable des situations de VSMC. Malgré leur plus petit nombre, il est à souligner qu'environ 10% des situations impliquent un individu ayant une position d'autorité ou de pouvoir sur la personne victime. Au demeurant, ces résultats concordent à ceux rapportés dans la littérature scientifique, alors que les pairs athlètes sont majoritairement identifiés comme l'individu ayant commis les gestes à l'endroit des athlètes (Décamps et al., 2009; Kerr et al., 2019), les pairs étudiants à l'endroit des étudiant.es (Bergeron et al., 2016; Cantor et al., 2019) et les pairs étudiants à l'endroit des étudiant.es athlètes (Fasting et al., 2014). Subséquemment, il est primordial que les interventions visant la prévention et la sensibilisation montrent plusieurs cas de figure de VSMC mettant en scène des situations se déroulant entre étudiant.es et étudiant.es athlètes, dans divers contextes reconnus comme plus à risque, permettant ainsi aux cas de figure de se rapprocher des situations les plus courantes.

Parmi la communauté étudiante athlète, un peu plus d'un.e étudiant.es athlètes sur dix (12,6 %) rapporte avoir été témoins d'une forme de harcèlement ou de VS commise par une personne du cégep. Selon les données rapportées dans le rapport global de la même enquête, 7,7 % des étudiant.es (non-athlètes et athlètes confondus) nomment avoir été témoins de VSMC (Bergeron *et al.*, 2020). Cela suggère que les étudiant.es athlètes pourraient être davantage témoins que leurs pairs non-athlètes. En ce sens, cela leur accorde un pouvoir d'agir important afin de contribuer à prévenir ou contrer les

gestes de VSMC. Les étudiant.es athlètes pourraient être plus témoins pour différentes raisons, comme celles de passer davantage de temps sur le campus que les étudiant.es non-athlètes dût à la conjugaison des heures d'études et d'entrainements, ou encore, d'être davantage présents dans les contextes identifiés comme plus à risque (ex. : lors de voyages effectués par l'équipe sportive (Décamps, *et al.*, 2009; Kirby et Greaves, 2005)).

Un nombre considérable d'étudiant.es athlètes rapportent avoir été confident.e d'une personne ayant subie des évènements de VSMC, soit près de deux étudiant.es athlètes sur dix (17,1 %). En comparaison aux résultats globaux rapportés dans le rapport de PIECES, ce résultat suggère que la communauté étudiante athlète est plus souvent confidente que la communauté étudiante générale puisque 10,6 % des étudiant.es de la même étude (athlètes et non-athlètes confondus) nomment avoir été confident.es (Bergeron *et al.*, 2020). Ce constat révèle l'importance de former la communauté étudiante athlète à réagir adéquatement à une confidence de VSMC. En effet, alors qu'une proportion importante de personnes victimes dévoile seulement à un pair (Suzuki et Bonner, 2017), la réponse adéquate donnée à la personne victime peut avoir des impacts positifs, tels qu'encourager la personne victime à utiliser les services et ressources du cégep (Stoner et Cramer, 2019). En ce sens, outiller les étudiant.es athlètes à répondre adéquatement à leurs pairs ainsi que les étudiant.es non-athlètes en les dirigeant vers les services et les ressources offerts par le cégep serait bénéfique pour l'ensemble de la communauté étudiante et étudiante athlète.

Dans notre échantillon, neuf étudiant.es athlètes victime de VSMC sur dix indiquent n'avoir jamais dénoncé ou signalé les gestes de VSMC à l'instance du cégep ou ressources à l'intérieur du cégep. Cette proportion est similaire selon le genre. Cela fait référence au fait d'avoir parlé des évènements, sans toutefois impliquer une plainte ou une démarche officielle auprès de l'établissement d'enseignement. Ce taux de non-signalement suggère qu'un grand nombre d'étudiant.es athlètes ne bénéficient pas de

services d'aide pour faire cesser les gestes de VSMC ou pour obtenir du soutien adéquat. Il est à noter que, suite à l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur supérieur (LQ. C. L22.1, 2017, p.2) [nommée ci-après Loi 22.1], les étudiant.es athlètes, comme tous les étudiant.es, ont accès à un guichet unique, une nouvelle procédure permettant de dénoncer les gestes de VSMC de façon confidentielle. Subséquemment, il est primordial que les cégeps s'assurent que cette ressource soit connue des étudiant.es athlètes. Il est nécessaire que l'ensemble que la communauté étudiante athlète sache que cette ressource accessible et confidentielle leur est aussi destinée et qu'elle ne risque pas de mettre en péril leur développement sportif ou académique. En somme, il est nécessaire de s'assurer que les étudiant.es athlètes connaissent cette ressource et comprennent qu'un dévoilement n'a pas à être effectué auprès d'un e entraineur e, de l'administration sportive ou autre membre du personnel sportif. Un nouveau portail de plaintes destiné aux athlètes : Sport'Aide a récemment été développé par certaines collaborations guidées par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, permettant de dénoncer l'abus, le harcèlement, la négligence et les violences dans le sport de façon confidentielle et indépendante (Sport'Aide, 2021, consulté le 20 juin 2021). Une seconde entité, Alias Solution s'occupe de recevoir les différentes plaintes en provenance des athlètes ayant consulté Sport'Aide (Alias, 2022, consulté le 7 janvier 2022). Ces mesures indépendantes du contexte sportif, Sport'Aide jumelé à Alias Solutions ainsi que les guichets uniques, doivent être mises de l'avant particulièrement auprès de la communauté étudiante athlète.

5.7 Contributions et limites de la présente étude

Cette étude comporte certaines limites qu'il convient de nommer. Premièrement, l'échantillon en est un de convenance, alors que la méthode d'échantillonnage est non probabiliste. Ainsi, il n'est pas possible d'inférer ces résultats à l'ensemble de la communauté athlète collégiale au Québec. Deuxièmement, le questionnaire était

construit pour l'ensemble de la communauté collégiale et donc peu spécifique aux étudiant.es athlètes. En ce sens, des options de choix de réponses plus précises au contexte sportif auraient pu être ajoutées (ex. identification des contextes où les évènements de VSMC ont eu lieu) ainsi qu'un choix de réponse permettant d'identifier un.e étudiant.e athlète tel le statut de l'individu ayant commis les gestes de VSMC. Ces informations en lien avec le contexte sportif auraient pu permettre une compréhension plus spécifique de la problématique, alors que les étudiant.es athlètes ou pairs athlètes ont déjà été identifiés comme individus ayant commis les gestes dans de précédentes études (Fasting et al., 2012; Kerr et al., 2019). Troisièmement, en raison d'un nombre limité dans l'échantillon, les enjeux spécifiques vécus par les étudiant.es athlètes issu.es de la minorité sexuelle ont pu être abordés, mais de façon très limitée. Il est primordial de documenter leurs réalités alors qu'il s'agit d'un groupe plus à risque de vivre des VS dans le milieu sportif et d'enseignement supérieur (Banyard et al., 2007; Martin-Storey et al., 2018; Ohlert et al., 2017). Il serait donc primordial de reconduire une étude similaire de plus grande ampleur pour permettre de documenter leur réalité.

Par ailleurs, cette étude contribue à la compréhension des VSMC chez la communauté étudiante athlète en milieu collégial au Québec, selon le genre. Il s'agit de la première étude rapportant la fréquence des VSMC pour cette communauté, et ces fréquences sont exposées selon deux périodes, soit depuis l'arrivée au cégep et depuis les douze derniers mois. L'utilisation de deux temps de mesure permet de mieux comprendre comment le phénomène s'illustre dans le temps, tout en permettant la comparaison de la situation avec un plus grand nombre d'études. En plus de l'ampleur, la présente étude offre un portrait global en documentant les caractéristiques des individus ayant commis les gestes de VSMC et les contextes dans lesquels ils se sont produits, en plus de documenter la proportion de personnes témoins ou confidentes, ainsi que le pourcentage de signalement parmi les personnes victimes. De plus, la collecte de données ayant lieu au même moment où les politiques institutionnelles découlant de la Loi 22.1 étaient mises en place, l'étude pourra servir de point de référence quant à

l'amélioration de la situation pour de futures recherches. Bref, les résultats de cette étude permettront d'adapter les différentes stratégies mises en place et d'ajouter des interventions visant à prévenir les VSMC et à intervenir auprès des étudiant.es athlètes. Des stratégies adaptées à leur réalité ne peuvent qu'être bénéfiques et efficaces.

Références

- Alias. (2022). Mécanisme externe pour signaler les actes répréhensibles. Récupéré de https://signalementalias.com/
- Banyard, V. L., Ward, S., Cohn, E. S., Plante, E. G., Moorhead, C. et Walsh, W. (2007). Unwanted sexual contact on campus: a comparison of women's and men's experiences. *Violence Vict*, 22(1), 52-70. doi: 10.1891/vv-v22i1a004
- Basile, K. C., Smith, S. G., Breiding, M., Black, M. C. et Mahendra, R. R. (2014). Sexual Violence Surveillance: Uniform definitions and recommended data elements. Version 2.0. Récupéré de https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/sv_surveillance_definitionsl-2009-a.pdf:
- Bergeron, M., Gagnon, A., Blackburn, M.-È., M-Lavoie, D., Paré, C., Roy, S. et Bourget, C. (2020). *Rapport de recherche de l'enquête PIECES : Violences sexuelles en milieu collégial au Québec*. Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec. Récupéré de https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/PIECES_Rapport-complet_Bergeronal-octobre-2020-2.pdf
- Bergeron, M., Goyer, M.-F., Hébert, M. et Ricci, S. (2019). Sexual Violence on University Campuses: Differences and Similarities in the Experiences of Students, Professors and Employees. *Canadian Journal of Higher Education*, 49(3), 88-103. doi: 10.7202/1066637ar
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., . . . Damant, D. (2016). Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec: Rapport de recherche de l'enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire. Montréal : Université du Québec à Montréal. Récupéré de http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015 /12/RapportESSIMU ______ COMPLET.pdf

- Bonar, E. E., DeGue, S., Abbey, A., Coker, A. L., Lindquist, C. H., McCauley, H. L., . . . Walton, M. A. (2020). Prevention of sexual violence among college students: Current challenges and future directions. *Journal of American College Health*, 1-14. doi: 10.1080/07448481.2020.1757681
- Bondestam, F. et Lundqvist, M. (2020). Sexual harassment in higher education—a systematic review. *European Journal of Higher Education*, 10(4), 397-419.
- Brackenridge, C. (2001). Spoilsports: understanding and preventing sexual exploitation in sport. London: Routledge.
- Burczycka, M. (2020). Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cantor, D., Fisher, B., Chibnall, S., Harps, S., Townsend, R., Thomas, G., . . . Madden, K. (2019). Report on the AAU campus climate survey on sexual assault and misconduct. *The Association of American Universities, Westat, Rockville, Maryland*.
- Cense, M. et Brackenridge, C. (2001). Temporal and Developmental Risk Factors for Sexual Harassment and Abuse in Sport. *European Physical Education Review*, 7(1), 61-79. doi: 10.1177/1356336x010071006
- Clodfelter, T. A., Turner, M. G., Hartman, J. L. et Kuhns, J. B. (2010). Sexual harassment victimization during emerging adulthood: A test of routine activities theory and a general theory of crime. *Crime & Delinquency*, 56(3), 455-481.
- Conroy, S., et Cotter, A. (2017). Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. *Juristat*, (1), produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré de https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.pdf?st=XKwmrCC2
- Council of Ontario Universities. (2020). *Students Voices on Sexual Violence Survey Results*. Récupéré de : https://ontariosuniversities.ca/student-voices-on-sexual-violence-surveys.
- Décamps, G., Affelou, S., Jolly, A., Dominguez, N., Cosnefroy, O. et Eisenberg, F. (2009). Étude des violences sexuelles dans le sport en France : Contextes de survenue et incidences psychologiques. Bordeau : Université Victor Segalen Bordeaux 2. Récupéré de http://www.anne-jolly.com/wp-content/uploads/2016/09/Rapport_2009.pdf.

- Demers, E., Lessard, G., Parent, S., et Paradis, H. (2021). Athlete victims of sexual violence: links to conformity to the sport ethic. *European Journal for Sport and Society*, 1-17. doi: 10.1080/16138171.2021.2003056
- Donnelly, P. et Kerr, G. (2018). Revising Canada's policies on harassment and abuse in sport: A position paper and recommendations. *Toronto, ON, Canada: Centre for Sport Policy Studies, Faculty of Kinesiology and Physical Education, University of Toronto.*
- Ewing, L. (2020, 9 février). Athletics Canada issues lifetime ban to former national team coach accused of inappropriate relationship. *CBC Sports*. Récupéré de https://www.cbc.ca/sports/olympics/summer/trackandfield/david-scott-thomas-sexual-relationship-lifetimeban-march25-1.5457594
- Fasting, K., Brackenridge, C. et Walseth, K. (2002). Consequences of sexual harassment in sport for female athletes. *Journal of Sexual Aggression*, 8(2), 37-48. doi: 10.1080/13552600208413338
- Fasting, K., Chroni, S., Hervik, S. E. et Knorre, N. (2010). Sexual harassment in sport toward females in three European countries. *International Review for the Sociology of Sport*, 46(1), 76-89. doi: 10.1177/1012690210376295
- Fasting, K., Chroni, S. et Knorre, N. (2012). The experiences of sexual harassment in sport and education among European female sports science students. *Sport, Education and Society*, 19(2), 115-130. doi: 10.1080/13573322.2012.660477
- Fedina, L., Holmes, J. L. et Backes, B. L. (2016). Campus sexual assault: A systematic review of prevalence research from 2000 to 2015. *Trauma, Violence, & Abuse, 19*(1), 76-93. doi: 10.1177/1524838016631129
- Fitzgerald, L. F., Magley, V. J., Drasgow, F. et Waldo, C. R. (1999). Measuring Sexual Harassment in the Military: The Sexual Experiences Questionnaire (SEQ—DoD). *Military Psychology*, 11(3), 243-263. doi: 10.1207/s15327876mp1103 3
- Fogel, C. et Quinlan, A. (2020). Sexual assault in the locker room: sexually violent hazing in Canadian sport. *Journal of Sexual Aggression*, 26(1), 1-20. doi: 10.1080/13552600.2020.1773952
- Fraser, K. (2021, 15 juillet). UBC athlete sues coach and university over sexual-assault allegations. *Vancouver Sun*. Récupéré de https://vancouversun.com/news/ubc-athlete-sues-coach-and-university-over-sexual-assault-allegations

- Gaedicke, S., Schäfer, A., Hoffmann, B., Ohlert, J., Allroggen, M., Hartmann-Tews, I., et Rulofs, B. (2021). Sexual Violence and the Coach—Athlete Relationship—a Scoping Review From Sport Sociological and Sport Psychological Perspectives. *Frontiers in Sports and Active Living*, *3*, 1-19. doi: 10.3389/fspor.2021.643707
- Jeckell, A. S., Copenhaver, E. A., et Diamond, A. B. (2018). The spectrum of hazing and peer sexual abuse in sports: A current perspective. *Sports Health*, 10(6), 558-564. doi: 10.1177/1941738118797322
- Johansson, S et Lundqvist, C. (2017). Sexual harassment and abuse in coach–athlete relationships in Sweden, *European Journal for Sport and Society*, 14(2), 117-137. doi: 10.1080/16138171.2017.1318106
- Kerr, G., Willson, E. et Stirling, A. (2019). *Prevalence of Maltreatment Among Current and Former National Team Athletes*. Toronto: AthletesCAN. Récupéré de https://athletescan.com/sites/default/files/images/prevalence_of_maltreatment_reporteng.pdf.
- Kirby, S. et Greaves, L. (1997). Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport. *Recherches féministes*, 10(1), 5-33. doi: 10.7202/057909ar
- Kirby, S., Greaves, L. et Hankivsky, O. (2000). *The Dome of Silence Sexual Harassment and Abuse in Sport*. Winnipeg: Fernwood Publishing. Récupéré de https://www.deslibris.ca/ID/412754
- Kirkland, C. et LaBanc, B. H. (2014). Addressing Sexual Assault and Interpersonal Violence: Athletics' Role in Support of Healthy and Safe Campuses. NCAA Sport Science Institute. Récupéré de http://www.ncaa.org/sites/default/files/Sexual-Violence-Prevention.pdf
- Klein, L. et Martin, S. L. (2019). Sexual harassment of college and university students: a systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 1524838019881731. doi: 10.1177/1524838019881731
- Krebs, C. P., Lindquist, C. H., Warner, T. D., Fisher, B. S. et Martin, S. L. (2007). *The campus sexual assault (CSA) study*. National Institute of Justice. Récupéré de https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/221153.pdf.
- Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. LQ. (2017). Récupéré de http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P22.1
- Martin-Storey, A., Paquette, G., Bergeron, M., Dion, J., Daigneault, I., Hebert, M. et Ricci, S. (2018). Sexual Violence on Campus: Differences Across Gender and

- Sexual Minority Status. *Journal of Adolescent Health*, 62(6), 701-707. doi: 10.1016/j.jadohealth.2017.12.013
- Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., . . . Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medecine*, 50(17), 1019-1029. doi: 10.1136/bjsports-2016-096121
- Ohlert, J., Rau, T. et Allroggen, M. (2019). Association Between Sexual Violence Experiences and Well-Being and Risk for Depression in Elite Athletes Depends on the Context of the Incidents. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 13(2), 311-329. doi: 10.1123/jcsp.2019-0008
- Ohlert, J., Rau, T., Rulofs, B., et Allroggen, M. (2020). Comparison of elite athletes' sexual violence experiences in and outside sport. *German Journal of Exercise and Sport Research*, 50(4), 435-443. 10.1007/s12662-020-00678-3
- Ohlert, J., Seidler, C., Rau, T., Rulofs, B. et Allroggen, M. (2017). Sexual violence in organized sport in Germany. *German Journal of Exercise and Sport Research*, 48(1), 59-68. doi: 10.1007/s12662-017-0485-9
- Parent, S. et Fortier, K. (2018). Comprehensive Overview of the Problem of Violence Against Athletes in Sport. *Journal of Sport and Social Issues*, 42(4), 227-246. doi: 10.1177/0193723518759448
- Sport'Aide. (2021). Ce que tu vis dans ton sport est important Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité. Récupéré de https://sportaide.ca/signaler-fait-la-difference/?fbclid=IwAR0VuwyqT-vTOERscxuADYxNKFXXFq13i7l 1jm8vhtvenctdM7ptV99FoU
- Stoner, J. E., et Cramer, R. J. (2019). Sexual violence victimization among college females: A systematic review of rates, barriers, and facilitators of health service utilization on campus. Trauma, Violence, & Abuse, 20(4), 520-533. doi: 10.1177/1524838017721245
- Stotzer, R. L. et MacCartney, D. (2016). The Role of Institutional Factors on On-Campus Reported Rape Prevalence. *Journal of interpersonal violence*, 31(16), 2687-2707. doi: 10.1177/0886260515580367
- Suzuki, Y. E. et Bonner, H. S. (2017). Factors associated with college students' responses to rape-disclosure scenarios: Influence of gender, rape characteristics, and opinions about health professionals. *Journal of school violence*, *16*(2), 160-172. doi: 10.1080/15388220.2017.1284482

- Université d'Ottawa. (2015). Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa Ottawa, Canada : Université d'Ottawa Récupéré de https://www.uottawa.ca/recteur/sites/www.uottawa.ca.president/files/rapport-du-groupe-de-travail-sur-le-respect-et-l-egalite.pdf
- Université du Québec à Montréal. (2019). *Politique no 16 Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel*. Récupéré de https:// instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf
- Vertommen, T., Kampen, J., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Uzieblo, K. et Van Den Eede, F. (2017). Profiling perpetrators of interpersonal violence against children in sport based on a victim survey. *Child Abuse & Neglect*, *63*, 172-182. doi: 10.1016/j.chiabu.2016.11.029
- Vertommen, T., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Kampen, J. K., Brackenridge, C. H., Rhind, D. J., . . . Van Den Eede, F. (2016). Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. *Child Abuse & Neglect*, *51*, 223-236. doi: 10.1016/j.chiabu.2015.10.006

CONCLUSION

À titre d'étudiante athlète au niveau collégial puis universitaire, je me sens concernée par les résultats de recherches exposant l'ampleur des violences sexuelles— à travers toutes ses manifestations — et par les situations médiatisées en milieu académique et sportif. Pour moi, il m'apparaissait essentiel d'apporter un éclairage spécifiquement pour les étudiant.es athlètes collégiaux du Québec afin de sensibiliser sur la présence accrue des violences sexuelles en milieu collégial (VSMC) en fournissant un portrait plus spécifique.

Pour ce faire, la présente étude visait à documenter les situations de VSMC subies par les étudiant.es athlètes fréquentant cinq cégeps francophones au Québec. Les analyses effectuées auprès d'un échantillon de 218 étudiant.es athlètes issus de la banque de données du *Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité* (PIECES) fournissent ainsi des données spécifiques, récentes et en contexte québécois. Les résultats obtenus permettent ainsi d'accroître les connaissances sur les VSMC chez la communauté étudiante athlète collégiale. De plus, ces nouvelles connaissances pourront permettre aux cégeps d'adapter leurs stratégies visant à prévenir les VSMC auprès de cette population.

De façon plus concrète, les résultats soulignent l'importance de faire davantage d'interventions visant à prévenir les VSMC et le harcèlement sexuel auprès de l'ensemble de la communauté étudiante athlète. De plus, les résultats suggèrent l'importance d'intervenir en utilisant une approche de témoins actifs auprès de l'ensemble de la communauté étudiante athlète. Alors que la Loi 22.1 oblige déjà la

mise en place de mesures pour prévenir les violences à caractère sexuel, ces mesures ne pourront qu'être bonifiées à la suite de la lecture de ces résultats. En somme, les résultats de cette étude agissent telle une source permettant le développement d'outils de prévention et de sensibilisation adaptés à la communauté étudiante athlète. Par ailleurs, une capsule informative présentant les résultats de cette étude est disponible sur le Web (https://www.youtube.com/watch?v=7AHDfK4rRKE). Cet outil de diffusion a été conçu par l'équipe de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, grâce à ma participation.

Enfin, ce mémoire relève l'importance de développer davantage de connaissances quant aux VSMC chez la communauté étudiante athlète, alors que la problématique est bien présente et comporte plusieurs spécificités. Il est souhaité que les présents résultats aient un impact réel dans le milieu du sport étudiant.

ANNEXE A

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE PIECE





No du certificat : 3421_e_2019

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM, a examiné le protocole de recherche suivant et jugé qu'il est conforme aux pratiques habituelles et répond aux normes établies par la Politique no 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (décembre 2015).

Protocole de recherche

Chercheure principale: Manon Bergeron

Unité de rattachement : Département de sexologie

Équipe de recherche :

Partenaires: Manon Robichaud (UQAM); Sophie Roy (Collège Ahuntsic); Caroline Paré (Cégep de Sainte-Foy); Dominique M-Lavoie (Cégep de l'Outaouais); Marie-Ève Blackburn (Cégep de Jonquière); Andrea Szabo (Collège de Montmorency)

Étudiante : Andréanne Gagnon (UQAM)

Étudiante réalisant son projet de recherche dans le cadre de cette demande : Camille Desrochers Laflamme (UQAM). Titre du protocole de recherche : Projet d'étude intercollégial sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES)

Sources de financement (le cas échéant) : Organisme Boscoville

Durée du projet : 2 ans

Modalités d'application

Le présent certificat est valide pour le projet tel qu'approuvé par le CIEREH. Les modifications importantes pouvant être apportées au protocole de recherche en cours de réalisation doivent être communiquées au comité⁴.

Tout évènement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité ou l'éthicité de la recherche doit être communiqué au comité. Toute suspension ou cessation du protocole (temporaire ou définitive) doit être communiquée au comité dans les meilleurs débais

Le présent certificat d'éthique est valide jusqu'au 1 juin 2020. Selon les normes de l'Université en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique. Le rapport d'avancement de projet (renouvellement annuel ou fin de projet) est requis dans les trois mois qui précèdent la date d'échéance du certificat^a.

Culle

18 juin 2019

Date d'émission initiale du certificat

Éric Dion, Ph.D. Professeur Président

http://recherche.ugam.ca/ethique/humains/modifications-apportees-a-un-projet-en-cours.html

http://recherche.uqam.ca/ethique/humains/rapport-annuel-ou-final-de-suivi.html

ANNEXE B

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Groupe en éthique de la recherche Piloter l'ethique de la recherché humaine

EPTC 2: FER

Certificat d'accomplissement

Ce document certifie que

Camille Desrochers Laflamme

a complété le cours : l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains : Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)

7 mai, 2019

RÉFÉRENCES

- Alias. (2022). Mécanisme externe pour signaler les actes répréhensibles. Récupéré de https://signalementalias.com/
- Armstrong, E. A., Gleckman-Krut, M. et Johnson, L. (2018). Silence, Power, and Inequality: An Intersectional Approach to Sexual Violence. *Annual Review of Sociology*, 44(1), 99-122. doi: 10.1146/annurev-soc-073117-041410
- Auweele, Y. V., Opdenacker, J., Vertommen, T., Boen, F., Van Niekerk, L., De Martelaer, K. et De Cuyper, B. (2008). Unwanted sexual experiences in sport: Perceptions and reported prevalence among Flemish female student athletes. *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, 6(4), 354-365. doi: 10.1080/1612197x.2008.9671879
- Banyard, V. L., Ward, S., Cohn, E. S., Plante, E. G., Moorhead, C. et Walsh, W. (2007). Unwanted sexual contact on campus: a comparison of women's and men's experiences. *Violence Vict*, 22(1), 52-70. doi: 10.1891/vv-v22i1a004
- Basile, K. C., Smith, S. G., Breiding, M., Black, M. C. et Mahendra, R. R. (2014). Sexual Violence Surveillance: Uniform definitions and recommended data elements. Version 2.0. Récupéré de https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/sv_surveillance_definitionsl-2009-a.pdf
- Bergeron, M., Gagnon, A., Blackburn, M.-È., M-Lavoie, D., Paré, C., Roy, S. et Bourget, C. (2020). *Rapport de recherche de l'enquête PIECES : Violences sexuelles en milieu collégial au Québec*. Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec. Récupéré de https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/PIECES_Rapport-complet_Bergeronal-octobre-2020-2.pdf
- Bergeron, M., Goyer, M.-F., Hébert, M. et Ricci, S. (2019). Sexual Violence on University Campuses: Differences and Similarities in the Experiences of Students, Professors and Employees. *Canadian Journal of Higher Education*, 49(3), 88-103. doi: 10.7202/1066637ar

- Bonar, E. E., DeGue, S., Abbey, A., Coker, A. L., Lindquist, C. H., McCauley, H. L., . . . Walton, M. A. (2020). Prevention of sexual violence among college students: Current challenges and future directions. *Journal of American College Health*, 1-14. doi: 10.1080/07448481.2020.1757681
- Bondestam, F. et Lundqvist, M. (2020). Sexual harassment in higher education—a systematic review. *European Journal of Higher Education*, 10(4), 397-419.
- Brackenridge, C. (2001). Spoilsports: understanding and preventing sexual exploitation in sport. London: Routledge.
- Brackenridge, C., Fasting, K., Kirby, S. et Leahy, T. (2010). Protecting children from violence in sport: A review with a focus on industrialized countries (8889129964). UNICEF Innocenti Research Centre. Récupéré de http://www.oroplataybronce.com/wp-content/uploads/2017/01/violence_in_sport-Unicef.pdf
- Boutros, M. (10 mars, 2021). Climat toxique à Natation artistique Canada. *Ledevoir*. Récupéré de https://www.ledevoir.com/sports/596592/natation-canada
- Buchwald, E., Fletcher, P. R. et Roth, M. (2005). *Transforming a rape culture (2ème édition)*. Minneapolis : Milkweed Editions.
- Burczycka, M. (2020). Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Bureau de coopération interuniversitaire. (2016). Le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans le milieu universitaire, Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle, Récupéré de https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/Rapport-GT-PHS_adopte-CA_2016-10-14-V-fr-2e-edition-Avril-2017.pdf
- Campbell, J. C., Sabri, B., Budhathoki, C., Kaufman, M. R., Alhusen, J. et Decker, M. R. (2021). Unwanted Sexual Acts Among University Students: Correlates of

- Victimization and Perpetration. *Journal of Interpersonnal Violence*, 36(1-2), 1-23. doi: 10.1177/0886260517734221
- Cantor, D., Fisher, B., Chibnall, S., Harps, S., Townsend, R., Thomas, G., . . . Madden, K. (2019). Report on the AAU campus climate survey on sexual assault and misconduct. *The Association of American Universities, Westat, Rockville, Maryland*.
- Cardi, C., Naudier, D. et Pruvost, G. (2005). Les rapports sociaux de sexe à l'université : au cour d'une triple dénégation. *L'Homme et la société*, *158*(4), 49-73. doi: 10.3917/lhs.158.0049
- Cense, M. et Brackenridge, C. (2001). Temporal and Developmental Risk Factors for Sexual Harassment and Abuse in Sport. *European Physical Education Review*, 7(1), 61-79. doi: 10.1177/1356336x010071006
- Clodfelter, T. A., Turner, M. G., Hartman, J. L. et Kuhns, J. B. (2010). Sexual harassment victimization during emerging adulthood: A test of routine activities theory and a general theory of crime. *Crime & Delinquency*, 56(3), 455-481.
- Connell, R. W. (2001). Understanding men: Gender sociology and the new international research on masculinities. *Social thought & research*, 24(1/2), 13-31.
- Conroy, S., et Cotter, A. (2017). Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. *Juristat*, (1), produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré de https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.pdf?st=XKwmrCC2
- Council of Ontario Universities. (2020). *Students Voices on Sexual Violence Survey Results*. Récupéré de https://ontariosuniversities.ca/student-voices-on-sexual-violence-surveys.
- Décamps, G., Affelou, S., Jolly, A., Dominguez, N., Cosnefroy, O. et Eisenberg, F. (2009). Étude des violences sexuelles dans le sport en France: Contextes de survenue et incidences psychologiques. Bordeau: Université Victor Segalen Bordeaux 2. Récupéré de http://www.anne-jolly.com/wp-content/uploads/2016/09/Rapport_2009.pdf.
- Demers, E., Lessard, G., Parent, S., et Paradis, H. (2021). Athlete victims of sexual violence: links to conformity to the sport ethic. *European Journal for Sport and Society*, 1-17. doi: 10.1080/16138171.2021.2003056

- Derraugh, L. S. (2018). *Hegemonic masculinity and rape culture: negotiating manhood at a Canadian university* [Thèse doctorale, Memorial University of Newfoundland]. https://research.library.mun.ca/13251/
- Donnelly, P. et Kerr, G. (2018). Revising Canada's policies on harassment and abuse in sport: A position paper and recommendations. *Toronto, ON, Canada: Centre for Sport Policy Studies, Faculty of Kinesiology and Physical Education, University of Toronto.*
- Drouin, S. (2020, 11 février). Athlétisme: «On est quand même responsables». *La Presse*. Récupéré de https://www.lapresse.ca/sports/2020-02-11/athletisme-on-est-quand-meme-responsables
- Ewing, L. (2020, 9 février). Athletics Canada issues lifetime ban to former national team coach accused of inappropriate relationship. *CBC Sports*. Récupéré de https://www.cbc.ca/sports/olympics/summer/trackandfield/david-scott-thomas-sexual-relationship-lifetimeban-march25-1.5457594
- Fasting, K., Brackenridge, C. et Sundgot-Borgen, J. (2016). Prevalence of Sexual Harassment among Norwegian Female Elite Athletes Inrelation to Sport Type. *International Review for the Sociology of Sport*, 39(4), 373-386. doi: 10.1177/1012690204049804
- Fasting, K., Brackenridge, C., et Walseth, K. (2002). Consequences of sexual harassment in sport for female athletes. *Journal of Sexual Aggression*, 8(2), 37-48. doi: 10.1080/13552600208413338
- Fasting, K., Chroni, S. et Knorre, N. (2012). The experiences of sexual harassment in sport and education among European female sports science students. *Sport, Education and Society*, 19(2), 115-130. doi: 10.1080/13573322.2012.660477
- French International Schools in North America (FISNA). (s.d.). L'organisation de la scolarité. Récupéré de http://fisna.org/scolarite/lorganisation-de-la-scolarite/comparaison-avec-les-usa-et-le-canada/
- Fitzgerald, L. F., Magley, V. J., Drasgow, F. et Waldo, C. R. (1999). Measuring Sexual Harassment in the Military: The Sexual Experiences Questionnaire (SEQ—DoD). *Military Psychology*, 11(3), 243-263. doi: 10.1207/s15327876mp1103_3
- Fogel, C. et Quinlan, A. (2020). Sexual assault in the locker room: sexually violent hazing in Canadian sport. *Journal of Sexual Aggression*, 26(1), 1-20. doi: 10.1080/13552600.2020.1773952

- Forbes, G. B., Adams-Curtis, L. E., Pakalka, A. H. et White, K. B. (2006). Dating aggression, sexual coercion, and aggression-supporting attitudes among college men as a function of participation in aggressive high school sports. *Violence Against Women*, 12(5), 441-455. doi: 10.1177/1077801206288126
- Fraser, K. (2021, 15 juillet). UBC athlete sues coach and university over sexual-assault allegations. *Vancouver Sun*. Récupéré de https://vancouversun.com/news/ubc-athlete-sues-coach-and-university-over-sexual-assault-allegations
- Gaedicke, S., Schäfer, A., Hoffmann, B., Ohlert, J., Allroggen, M., Hartmann-Tews, I., et Rulofs, B. (2021). Sexual Violence and the Coach—Athlete Relationship—a Scoping Review From Sport Sociological and Sport Psychological Perspectives. *Frontiers in Sports and Active Living*, *3*, 1-19. doi: 10.3389/fspor.2021.643707
- Gauthier, B. and I. Bourgeois (2016). Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données. Montréal, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Geiger, N. M. (2013). Intercollegiate Athletics in Canada and the United States: Differences in Access, Quality, and Funding. *College Quarterly*, 16(3), 1-17.
- Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions Féministes*, (1), 68-88. Récupéré de https://www.jstor.org/stable/40619104?origin=JSTOR-pdf&seq=40619101.
- Heise, L. (1997). Violence, sexuality and women's lives'. Dans Lancaster, R. et Di Leonardo, M. (dir.), *The Gender/Sexuality Reader: Culture. History, Political Economy*. Routledge.
- Herres, J., Wang, S. B., Bobchin, K. et Draper, J. (2021). A Socioecological Model of Risk Associated With Campus Sexual Assault in a Representative Sample of Liberal Arts College Students. *Journal of interpersonal violence*, *36*(7-8), 1-22. doi: 10.1177/0886260518785376
- Hughes, R., et Coakley, J. (1991). Positive deviance among athletes: The implications of overconformity to the sport ethic. *Sociology of Sport Journal*, 8(4), 307–325. doi: 10.1123/ssj.8.4.307
- Institut national de santé publique au Québec. (2021). *Trousse Média sur les agressions sexuelles. Facteurs de risque*. Récupéré de https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/facteurs-de-risque#ref

- Johansson, S et Lundqvist, C. (2017). Sexual harassment and abuse in coach–athlete relationships in Sweden, *European Journal for Sport and Society*, 14(2), 117-137. doi: 10.1080/16138171.2017.1318106
- Jeckell, A. S., Copenhaver, E. A., et Diamond, A. B. (2018). The spectrum of hazing and peer sexual abuse in sports: A current perspective. *Sports Health*, 10(6), 558-564. doi: 10.1177/1941738118797322
- Kelly, L. (1987). The continuum of Sexual Violence. Dans J. Hanmer et M. Maynard (dir.), *Women, Violence and Social Control* (p. 46-60). Atlantic Highlands, N.J.: Humanities Press International.
- Kergoat, D. (2010). Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. Dans *Les rapports sociaux de sexe* (p. 60-75). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.
- Kerr, G., Willson, E. et Stirling, A. (2019). *Prevalence of Maltreatment Among Current and Former National Team Athletes*. Toronto: AthletesCAN. Récupéré de https://athletescan.com/sites/default/files/images/prevalence_of_maltreatment_reporteng.pdf.
- Kirby, S. L., Greaves, L. et Hankivsky, O. (2000). *The Dome of Silence Sexual Harassment and Abuse in Sport*. Winnipeg: Fernwood Publishing. Récupéré de https://www.deslibris.ca/ID/412754
- Kirby, S. L. et Greaves, L. (2005). Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport. *Recherches féministes*, 10(1), 5-33. doi: 10.7202/057909ar
- Kirkland, C. et LaBanc, B. H. (2014). Addressing Sexual Assault and Interpersonal Violence: Athletics' Role in Support of Healthy and Safe Campuses. NCAA Sport Science Institute. Récupéré de http://www.ncaa.org/sites/default/files/Sexual-Violence-Prevention.pdf
- Klein, L. et Martin, S. L. (2019). Sexual harassment of college and university students: a systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 1524838019881731. doi: 10.1177/1524838019881731
- Kreager, D. A. (2016). Unnecessary Roughness? School Sports, Peer Networks, and Male Adolescent Violence. *American Sociological Review*, 72(5), 705-724. doi: 10.1177/000312240707200503

- Krebs, C. P., Lindquist, C. H., Warner, T. D., Fisher, B. S. et Martin, S. L. (2007). *The campus sexual assault (CSA) study*. National Institute of Justice. Récupéré de https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/221153.pdf.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. B., Lozano, R. et Organization, W. H. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé* Genève: Organisation mondiale de la Santé. Récupéré de https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/ful l_fr.pdf.
- Lebulge, A., Debauche, A. Dupuis, J. et Ouadah-Bedidi, Z. (2021) Les violences dans le cadre des études supérieures. Dans *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France* (p.263-287). Paris : Institut national d'études démographiques.
- Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. LQ. (2017). Récupéré de http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P22.1
- Martin-Storey, A., Paquette, G., Bergeron, M., Dion, J., Daigneault, I., Hebert, M. et Ricci, S. (2018). Sexual Violence on Campus: Differences Across Gender and Sexual Minority Status. *Journal of Adolescent Health*, 62(6), 701-707. doi: 10.1016/j.jadohealth.2017.12.013
- McMahon, S. (2010). Rape myth beliefs and bystander attitudes among incoming college students. *Journal of American college health*, 59(1), 3-11. doi: 10.1080/07448481.2010.483715
- Mehta, D. (2014, 22 août). Université d'Ottawa: deux hockeyeurs accusés d'agression sexuelle. *LaPresse*. Récupéré de https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/affaires-criminelles/201408/22/01-4793796-universite-dottawa-deux-hockeyeurs-accuses-dagression-sexuelle.php
- Messner, M. A. (2005). The triad of violence in men's sports. *Transforming a rape culture*, 2, 25-46.
- Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., . . . Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medecine*, 50(17), 1019-1029. doi: 10.1136/bjsports-2016-096121

- National collegiate Athletic Association. (2021). *Our three divisions*. Récupéré de https://www.ncaa.org/about/resources/media-center/ncaa-101/our-three-divisions
- Ohlert, J., Rau, T., Rulofs, B., et Allroggen, M. (2020). Comparison of elite athletes' sexual violence experiences in and outside sport. *German Journal of Exercise and Sport Research*, 50(4), 435-443. 10.1007/s12662-020-00678-3
- Ohlert, J., Rau, T., et Allroggen, M. (2019). Association between sexual violence experiences and well-being and risk for depression in elite athletes depends on the context of the incidents. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 13(2), 311-329. doi: 10.1123/jcsp.2019-0008
- Ohlert, J., Seidler, C., Rau, T., Rulofs, B. et Allroggen, M. (2017). Sexual violence in organized sport in Germany. *German Journal of Exercise and Sport Research*, 48(1), 59-68. doi: 10.1007/s12662-017-0485-9
- Ohlert, J., Vertommen, T., Rulofs, B., Rau, T., et Allroggen, M. (2021). Elite athletes' experiences of interpersonal violence in organized sport in Germany, the Netherlands, and Belgium. *European Journal of Sport Science*, 21(4), 604-613. doi: 10.1080/17461391.2020.1781266
- Organisation Mondiale de la Santé. (2019). Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030: des personnes plus actives pour un monde plus sain (9242514187). Récupéré de https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327168/9789242514186-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Parent, S. (2011). Disclosure of sexual abuse in sport organizations: a case study. *Journal of Child Sexual Abuse*, 20(3), 322-337. doi: 10.1080/10538712.2011.573459
- Parent, S. (2012). La question des abus sexuels en sport: perceptions et réalité. Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social, 205-227. Récupéré de www.jstor.org/stable/43486279.
- Parent, S. et Fortier, K. (2018). Comprehensive Overview of the Problem of Violence Against Athletes in Sport. *Journal of Sport and Social Issues*, 42(4), 227-246. doi: 10.1177/0193723518759448
- Parent, S., Lavoie, F., Thibodeau, M. E., Hebert, M., Blais, M. et Team, P. A. J. (2016). Sexual Violence Experienced in the Sport Context by a Representative Sample of Quebec Adolescents. *Journal of interpersonal violence*, *31*(16), 2666-2686. doi: 10.1177/0886260515580366

- Perreault, S. (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014. *Juristat*, 35(1), produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré de https://www.cdeunodc.inegi.org.mx/unodc/wp-includes/js/mapa11/pais/doc/america/GSS2014 Resultados metod FR.pdf
- Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022. Récupéré de http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignemen t-superieur/Brochure-Violences-sexuelles-VF.pdf
- Réseau du Sport Étudiant du Québec. (2020). *Rapport Annuel 19/20*. Montréal : Québec. Récupéré de http://rseq.ca/media/2355540/rapport_annuel-2019-final-num_rique-low-res.pdf
- Ross, K. M. (2018, 6 juillet). College vs. University in the U.S.: What's the Difference? Récupéré de : https://www.usnews.com/education/best-colleges/articles/2018-02-14/understand-the-difference-between-a-college-and-university-in-the-us
- Sand, T. S., Fasting, K., Chroni, S., et Knorre, N. (2011). Coaching behavior: any consequences for the prevalence of sexual harassment?. *International Journal of Sports Science & Coaching*, 6(2), 229-241. doi: 10.1260/1747-9541.6.2.229
- Sinozich, S. et Langton, L. (2014). Rape and sexual assault victimization among college-age females, 1995-2013. Washington, DC: US Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics.
- Sport'Aide. (2021). Ce que tu vis dans ton sport est important Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité. Récupéré de https://sportaide.ca/signaler-fait-la-difference/?fbclid=IwAR0VuwyqT-vTOERscxuADYxNKFXXFq13i7l_1jm8vhtvenctdM7ptV99FoU
- Stirling, A. E. et Kerr, G. A. (2009). Abused athletes' perceptions of the coach-athlete relationship. *Sport in Society*, 12(2), 227-239. doi: 10.1080/17430430802591019
- Stoner, J. E., et Cramer, R. J. (2019). Sexual violence victimization among college females: A systematic review of rates, barriers, and facilitators of health service utilization on campus. *Trauma, Violence, & Abuse, 20*(4), 520-533. doi: 10.1177/1524838017721245
- Stotzer, R. L. et MacCartney, D. (2016). The Role of Institutional Factors on On-Campus Reported Rape Prevalence. *Journal of interpersonal violence*, 31(16), 2687-2707. doi: 10.1177/0886260515580367

- Suzuki, Y. E. et Bonner, H. S. (2017). Factors associated with college students' responses to rape-disclosure scenarios: Influence of gender, rape characteristics, and opinions about health professionals. *Journal of school violence*, *16*(2), 160-172. doi: 10.1080/15388220.2017.1284482
- Université d'Ottawa. (2015). Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa Ottawa, Canada : Université d'Ottawa Récupéré de https://www.uottawa.ca/recteur/sites/www.uottawa.ca.president/files/rapport-du-groupe-de-travail-sur-le-respect-et-l-egalite.pdf
- Université du Québec à Montréal. (2019). *Politique no 16 Politique visant à prévenir* et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel. Récupéré de https:// instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique no 16 2.pdf
- Vertommen, T., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Kampen, J. K., Brackenridge, C. H., Rhind, D. J., ... et Van Den Eede, F. (2016). Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. *Child Abuse & Neglect*, *51*, 223-236. doi: 10.1016/j.chiabu.2015.10.006
- Vertommen, T., Kampen, J., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Uzieblo, K. et Van Den Eede, F. (2017). Profiling perpetrators of interpersonal violence against children in sport based on a victim survey. *Child Abuse & Neglect*, 63, 172-182. doi: 10.1016/j.chiabu.2016.11.029
- Waldron, J. J. (2015). Predictors of mild hazing, severe hazing, and positive initiation rituals in sport. *International Journal of Sports Science & Coaching*, 10(6), 1089-1101. doi: 10.1260/1747-9541.10.6.1089
- Waldron, J. J., Lynn, Q. et Krane, V. (2011). Duct tape, icy hot & paddles: narratives of initiation onto US male sport teams. *Sport, education and society*, *16*(1), 111-125. doi: 10.1080/13573322.2011.531965
- Wiersma-Mosley, J. D. et Jozkowski, K. N. (2019). A brief report of sexual violence among universities with NCAA Division I athletic programs. *Behavioral Sciences*, 9(2), 17. doi: 10.3390/bs9020017
- Young, B. R., Desmarais, S. L., Baldwin, J. A. et Chandler, R. (2017, Jun). Sexual Coercion Practices Among Undergraduate Male Recreational Athletes, Intercollegiate Athletes, and Non-Athletes. *Violence Against Women*, 23(7), 795-812. doi: 10.1177/1077801216651339

Yusko, D. A., Buckman, J. F., White, H. R. et Pandina, R. J. (2008). Risk for excessive alcohol use and drinking-related problems in college student athletes. *Addictive Behaviors*, *33*(12), 1546-1556. doi: 10.1016/j.addbeh.2008.07.010